LE PARTENARIAT EUROPÉEN D'INNOVATION

OPPORTUNITÉS POUR L'INNOVATION DANS L'AGRICULTURE BIOLOGIQUE ET L'AGROÉCOLOGIE

IFOAM EU GROUP
MAKING EUROPE MORE ORGANIC

arc 2020
agricultural & rural convention

TPorganics
Technology Platform

Le Partenariat Européen d'Innovation: opportunités pour l'innovation dans l'agriculture biologique et l'agroécologie
Bruxelles 2014

Partenaires du projet:
IFOAM EU Group: Rue du Commerce 124, 1000 Bruxelles, Belgique
Téléphone: +32 2 280 1223
Mel: info@ifoam-eu.org
Site internet: www.ifoam-eu.org

TP Organics: Rue du Commerce 124, 1000 Bruxelles, Belgique
Téléphone: +32 2 280 6844
Mel: info@tporganics.eu
Site internet: www.tporganics.eu

ARC2020: c/o Zukunftstiftung Landwirtschaft, Marienstraße 19–20, 10117 Berlin, Allemagne
Téléphone: +49 30 284 82 326
Mel: contact@arc2020.eu
Site internet: www.arc2020.eu

Editeur: Bram Moeskops

Comité de rédaction consultatif: Samuel Féret, Marco Schlüter, Antje Kölling, Eduardo Cuoco

Traductions: Geoffroy Destrebecq, Marie-Chiara Tort, Giuliano D'Antonio

Mise en page: Fuel. www.fueldesign.be

Cette brochure a été imprimée sur Satimat FSC
Tirage: 1,300 (1,000 versions anglaises, 300 versions francaises)

Remerciements: IFOAM EU Group, TP Organics et ARC2020 remercient tous les auteurs qui ont contribué au dossier.

Photographies fournies par: ©BLE, Bonn/Foto: Dominic Menzler, ©BLE, Bonn/Foto: Thomas Stephan, Boerenbond & Landelijke Gilden, Danube Soya, EIP-AGRI Service Point, © European Union 2010, An Jamart, Kompetenzzentrum Ökolandbau Niedersachsen GmbH, Donal Murphy-Bokern, Research Centre for Organic Farming (Estonian University of Life Sciences), Réseau Agriculture Durable, ©RMT DévAB, SOLINSA project, Brigida Stanziola, Monika Styczek

La campagne "Mind the CAP" est cofinancée par l'Union Européenne, Direction générale de l'agriculture et du développement rural. Le contenu de cette publication relève entièrement de la responsabilité de ses auteurs. La Commission n'est pas responsable de l'usage qui pourrait être fait des informations qui y sont contenues.

TABLE DES MATIÈRES

AVANT-PROPOS 3

INTRODUCTION 4

1. LE PEI-AGRI EN QUELQUES MOTS 5

2. UNE NOUVELLE APPROCHE DE L'INNOVATION EN AGRICULTURE 7
- 2.1 Les systèmes européens de connaissances et d'innovation en agriculture 7
- 2.2. Retour à la base : les nouvelles approches de l'innovationn 8

3. LE PEI-AGRI AU NIVEAU EUROPÉEN 10
- 3.1 Le point de service du PEI-AGRI 10
- 3.2 Groupe de réflexion sur l'agriculture biologique 12
- 3.3 Groupe de réflexion sur les cultures protéagineuses 14
- 3.4 Groupe de réflexion sur la réduction de l'usage d'antibiotiques dans le secteur de l'élevage porcin 15

4. MISE EN ŒUVRE DU PEI-AGRI AU SEIN DES PROGRAMMES DE DÉVELOPPEMENT RURAL 16

5. S'INSPIRER DES ÉTATS MEMBRES 20
- 5.1 Mise en œuvre du PEI-AGRI en Flandre (Belgique): approche des pouvoirs publics 20
- 5.2 Mise en œuvre du PEI-AGRI en Flandre (Belgique): perspective du secteur bio 21
- 5.3 Le PEI-AGRI en Bretagne et Pays de la Loire (France): l'accent sur les protéines végétales dans l'alimentation animale 23
- 5.4 DévAB: un réseau d'innovation français pour le secteur du bio 25
- 5.5 Plans pour le PEI-AGRI en Basse-Saxe (Allemagne): le Centre de compétences en agriculture biologique en tant que groupe opérationnel 26
- 5.6 Proposition de groupe opérationnel sur l'agriculture biologique en Estonie 28
- 5.7 Crisoperla: un réseau pour le partage de connaissance et l'innovation en faveur d' une agriculture durable en Toscane (Italie) 29
- 5.8 Perspective polonaise sur le PEI-AGRI 31
- 5.9 Réseau ERIAFF – Régions d'Europe pour l'innovation dans l'agriculture, l'alimentation et les forêts 32

6. POTENTIEL D'INNOVATION DE L'AGRICULTURE ET DE L'ALIMENTATION BIOLOGIQUES ET AGROÉCOLOGIQUES 33

RÉFÉRENCES 35

AVANT-PROPOS

L'innovation est un vecteur de changement, un moyen de transformer les défis en opportunités et en améliorations concrètes sur le terrain. C'est aussi le cas dans le secteur agricole, qui fait face à un ensemble croissant de challenges, non seulement sur le plan économique, mais également en matières environnementale et sociale. Nous devons stimuler l'innovation dans l'agriculture européenne, raison pour laquelle nous avons lancé l'an dernier le Partenariat européen d'innovation pour la productivité et le développement durable de l'agriculture (PEI-AGRI).

À son niveau le plus fondamental, le PEI-AGRI vise à conjuguer l'expertise du monde agricole et celle du monde scientifique dans le but de faire germer des idées, d'apprendre les uns des autres, de partager les connaissances et de développer ensemble des activités novatrices. Il vise à jeter des ponts entre les sciences et la pratique au moyen de projets d'innovation concrets, d'approches partant de la base, de partenariats et d'activités de mise en réseau. Il vise à conférer à l'agriculture européenne une culture de l'innovation qui englobe le secteur dans ses aspects les plus divers, y compris dans les perspectives offertes par les connaissances pratiques traditionnelles.

En réunissant les compétences des agriculteurs, des chercheurs, des conseillers, des ONG et des autres acteurs de l'innovation, ce nouveau type de partenariat contribue à générer de nouvelles idées et nouvelles formes de copropriété. Il mobilise les connaissances scientifiques et pratiques en vue de stimuler l'innovation, d'accélérer l'adoption des nouvelles solutions par les acteurs de terrain et de mieux orienter la recherche vers les besoins de ces derniers.

Le secteur du bio est à bien des égards un précurseur. Tous les agriculteurs peuvent apprendre de l'agriculture biologique, ce qui ne l'exclut pas d'avoir lui aussi besoin d'innovation et de développement.

Je suis très heureux du soutien que nous avons reçu vis-à-vis du développement du PEI-AGRI, notamment de la part d'IFOAM EU, d'ARC2020 et de TP Organics. Nous sommes fiers des engagements forts pris par les représentants d'IFOAM EU et d'ARC2020 dans le Groupe de pilotage de haut niveau ainsi que de leur implication dans les groupes de réflexion du PEI-AGRI. J'apprécie également la récente accession de TP Organics au statut de plateforme technologique européenne. Celle-ci a un rôle important à jouer en matière de rassemblement des acteurs de terrain et des chercheurs ainsi que d'identification des objectifs d'innovation dans le domaine du bio. Avec le financement assuré en 2014 pour les groupes opérationnels dans le cadre du programme développement rural et pour les projets multi-acteurs et les réseaux thématiques dans le cadre d'Horizon 2020, j'espère que le secteur de l'agriculture biologique continuera à s'impliquer aussi énergiquement dans le PEI-AGRI et à faire de celui-ci une réussite.

DACIAN CIOLOŞ
Commissaire européen
à l'agriculture et au
développement rural

INTRODUCTION

BRAM MOESKOPS
Coordinateur scientifique
TP Organics

Bram.Moeskops@tporganics.eu

Le Partenariat européen d'innovation pour la productivité et le développement durable de l'agriculture, ou PEI-AGRI, est un nouvel instrument de politique destiné à stimuler, avec le concours des acteurs de terrain, la recherche et l'innovation dans le secteur de l'agriculture. Il contient plusieurs éléments destinés à soutenir l'agriculture biologique et l'innovation agroécologique. Le secteur du bio, historiquement très actif dans les domaines de la collaboration interdisciplinaire et de la coopération entre chercheurs et producteurs, a tout intérêt à saisir les opportunités qu'offre le PEI-AGRI.

Le présent dossier a pour but d'aider le secteur de l'agriculture biologique et la communauté agroécologique à comprendre le fonctionnement du PEI-AGRI. Il débute par un premier chapitre présentant de manière générale ce partenariat; vient ensuite une explication des concepts qui sous-tendent la nouvelle approche adoptée en matière d'innovation. Le troisième chapitre traite des activités du PEI-AGRI au niveau européen. Une part importante du travail devra être réalisée dans le cadre des programmes de développement rural mis en place aux niveaux national et régional, qui font l'objet du quatrième chapitre. Bien que chaque État membre adopte sa propre approche, le PEI-AGRI est axé sur le partage des connaissances et des expériences, raison pour laquelle le cinquième chapitre décrit un certain nombre d'initiatives intéressantes lancées au niveau national. Ce dossier, enfin, se conclut sur une vue d'ensemble des nombreux types d'innovations que le secteur du bio peut offrir au PEI-AGRI.

1 LE PEI-AGRI EN QUELQUES MOTS

BRAM MOESKOPS
Coordinateur scientifique
TP Organics

Bram.Moeskops@tporganics.eu

Les partenariats européens d'innovation (PEI) font partie de la stratégie Europe 2020 pour une croissance intelligente, durable et inclusive. Ils représentent une nouvelle approche de la recherche et de l'innovation, une approche qui consiste à chercher des solutions aux défis qui se présentent tout maximisant les avantages sociaux et en accélérant la modernisation de l'économie. Organisés par secteur, les PEI visent à améliorer les résultats obtenus par les différents partenaires impliqués, qu'ils soient actifs dans la recherche ou dans l'innovation, en stimulant la coopération entre eux.

En février 2012, la Commission européenne a lancé le PEI«Productivité et développement durable de l'agriculture», également appelé PEI-AGRI. Le principal objectif de ce partenariat d'innovation européen consiste à combler le fossé qui sépare les chercheurs en agriculture de ceux qui la pratiquent. Il encourage les acteurs des différents segments du système agroalimentaire (agriculteurs, entreprises, chercheurs et conseillers) à partager leurs idées et leurs expériences. En collaborant, ils sont censés développer des solutions novatrices aux problèmes identifiés, trouver des applications pratiques aux découvertes académiques et, ce faisant,«mettre au point des solutions adaptées aux circonstances et plus faciles à mettre en œuvre[1]». Le PEI-AGRI accorde autant d'importance aux nouvelles découvertes qu'aux connaissances existantes (qui sont parfois tacites). Parallèlement, il tente d'associer productivité et développement durable dans le but de contribuer à«l'approvisionnement régulier en nourriture, en aliments pour animaux et en biomatériaux tout en œuvre en harmonie avec les ressources naturelles essentielles dont dépend l'agriculture[2]».

Le PEI-AGRI repose sur un plan stratégique de mise en œuvre[3] adopté en juillet 2013 par son groupe de pilotage de haut niveau. Ce dernier est coprésidé par les commissaires Dacian Cioloș (Agriculture et développement rural) et Máire Geoghegan-Quinn (Recherche et innovation) et rassemble une vaste palette d'acteurs, parmi lesquels IFOAM EU et ARC 2020. Le plan stratégique de mise en œuvre précise explicitement que les efforts visant à accroître la productivité aillent de pair avec les mesures liées à la consommation durable. Il prévoit le développement d'innovations en matière de fourniture des biens publics, d'utilisation durable des ressources génétiques et d'amélioration de la fertilité des sols. Il élargit le concept d'innovation, ajoutant à l'aspect technologique un volet d'innovation sociale. Le plan parvient, avec un certain succès, à maintenir l'équilibre entre les intérêts de l'agriculture conventionnelle, d'une part, et les approches alternatives telles que l'agriculture biologique et l'agroécologie, d'autre part.

Les pouvoirs publics, qu'ils soient européens, nationaux ou régionaux, sont tenus de prendre en compte le plan stratégique de mise en œuvre lorsqu'ils élaborent un programme dans le cadre du PEI-AGRI. Ce dernier ne peut aboutir que s'il fonctionne dans une perspective globale, en mettant en relation une production alimentaire basée sur des services respectueux des écosystèmes et des habitudes alimentaires responsables. Dans un premier temps, sa mise en œuvre aura lieu via des programmes de développement rural nationaux et régionaux, ainsi que dans le cadre d'Horizon 2020, le programme-cadre de l'Union européenne pour la recherche et l'innovation. Il est possible qu'à l'avenir, le Fonds européen de développement régional ainsi que certains fonds nationaux ou privés apportent leur soutien au partenariat. Le PEI-AGRI rassemble un grand nombre d'acteurs, autorités et institutions différents. Pour améliorer la communication et la coopération entre ces divers acteurs, la Commission européenne a ouvert le Point de service du PEI-AGRI, dont l'une des principales tâches consiste à organiser les groupes de réflexion, lesquels se réunissent dans le but de classer les interventions par ordre de priorité.

[1] Commission européenne (2013). Projet de lignes directrices sur la programmation relative à l'innovation et à la mise en œuvre du PEI pour la productivité et le développement durable de l'agriculture, Bruxelles, 12 pp. http://ec.europa.eu/agriculture/eip/events/berlin-11-2013/eip-guidelines_en.pdf
[2] http://ec.europa.eu/agriculture/eip/
[3] http://ec.europa.eu/agriculture/eip/pdf/strategic-implementation-plan_en.pdf

DÉVELOPPEMENT RURAL

Conformément à la réglementation sur le développement rural, les principaux instruments de mise en œuvre du PEI-AGRI sont les groupes opérationnels. Ceux-ci constituent les passerelles essentielles entre chercheurs, agriculteurs, collectivités rurales, entreprises, ONG et services de conseil. Au-delà de leur rôle de groupes de discussion, leur fonction est de traiter les problèmes pratiques.

La réglementation sur le développement rural précise que le PEI-AGRI doit promouvoir un secteur agricole œuvrant à l'obtention de systèmes de production agroécologiques, un objectif qui découle de deux des priorités de ladite réglementation, à savoir«restaurer et préserver les écosystèmes» et«promouvoir l'utilisation efficace des ressources et soutenir la transition vers une économie à faibles émissions de CO_2». La réglementation considère l'agriculture biologique et la mise en place de systèmes agroforestiers comme étant des mesures contribuant à ces deux priorités. Ces facteurs font donc du PEI-AGRI et de ses groupes opérationnels des instruments essentiels dans la promotion de l'agriculture biologique et d'autres approches agroécologiques.

La réglementation sur le développement rural prévoit le soutien nécessaire à l'établissement des partenariats destinés à créer les groupes opérationnels et à préparer les propositions de projets. D'autres fonds sont également affectés à la couverture des frais organisationnels et directs des projets proprement dits. Les investissements dans les actifs physiques réalisés dans le cadre du PEI-AGRI et impliquant un groupe opérationnel bénéficieront en outre d'un soutien supplémentaire; l'UE cherche plus particulièrement à promouvoir les investissements qui contribuent à atteindre certains objectifs liés à l'environnement ou au climat, ce qui inclut l'agriculture biologique.

Les régions et États membres de l'Union européenne ont un rôle crucial à jouer dans le soutien à apporter aux groupes opérationnels, ce que confirme le plan stratégique de mise en œuvre. La réglementation sur le développement rural contient un catalogue entier de mesures destinées à aider les États membres et les autorités régionales à mettre en place leurs programmes de développement rural au cours de la période 2014-2020. Le contenu de ces programmes doit quant à lui être déterminé par les pouvoirs nationaux et/ou régionaux et non par la seule UE. Il est recommandé aux associations d'écoagriculture de saisir les opportunités qu'offrent le PEI-AGRI et de convaincre les autorités de leur pays ou région de le mettre en œuvre et de créer des groupes opérationnels avec lesquels elles pourront développer de nouvelles approches en matière d'agriculture biologique et écologique.

HORIZON 2020: LE PROGRAMME-CADRE DE L'UNION EUROPÉENNE POUR LA RECHERCHE ET L'INNOVATION

Dans le cadre du programme Horizon 2020, c'est le sous-programme Societal Challenges, et plus particulièrement Societal Challenge 2[4], qui finance la recherche agricole. Il existe deux types de projets Horizon 2020 qui contribuent au PEI-AGRI: les projets multi-acteurs et les réseaux thématiques. Les projets multi-acteurs répondent aux besoins et problèmes des agriculteurs et autres acteurs de terrain. Ils doivent impliquer à chaque étape de leur mise en œuvre les parties concernées et, dans la mesure du possible, les groupes opérationnels afin de former un consortium d'intervenants capables d'apporter des connaissances complémentaires (scientifiques, pratiques, etc.). Les réseaux thématiques, quant à eux, doivent servir à cartographier les connaissances scientifiques et les pratiques d'excellence existantes dans un domaine donné. Ils doivent produire du contenu facilitant les échanges de connaissances entre intervenants et le rendre aisément accessible. À l'instar des projets multi-acteurs, les réseaux thématiques doivent impliquer toutes les parties concernées (chercheurs, agriculteurs, conseillers, entreprises, monde de l'éducation, ONG, administration, instances réglementaires, etc.). Les appels à projets sont émis tous les deux ans. Les premiers ont été publiés en décembre 2013[5]. Quatorze d'entre eux concernent des projets multi-acteurs et plusieurs font explicitement référence à l'agriculture biologique en appelant notamment à des projets ciblant la qualité et la fonction des sols, les ressources génétiques traditionnelles, la contamination biologique de la chaîne alimentaire, les politiques publiques de soutien aux chaînes alimentaires durables ou encore l'utilisation durable des déchets agricoles. Bien d'autres offrent des opportunités pour le développement de l'agriculture biologique, par exemple ceux visant à soutenir l'élevage et la production végétale durables, la lutte contre les nuisibles ou l'élaboration de stratégies visant à accroître la productivité, la stabilité et la qualité des récoltes. Les entreprises et producteurs biologiques doivent s'organiser et former des consortiums avec chercheurs. Les consortiums qui demandent un financement pour un projet dans le cadre d'Horizon 2020 doivent se composer d'au moins trois partenaires issus d'au moins trois pays.

[4] Le nom complet du programme Societal Challenge 2 est «Food security, sustainable agriculture and forestry, marine and maritime and inland water research and the bioeconomy» («Sécurité alimentaire, agriculture et sylviculture durables, recherche sur les eaux marines, maritimes et intérieures et bioéconomie»)

[5] Les textes des appels à projets sont disponibles à l'adresse: http://ec.europa.eu/programmes/horizon2020/

2 UNE NOUVELLE APPROCHE DE L'INNOVATION EN AGRICULTURE

2.1 LES SYSTÈMES EUROPÉENS DE CONNAISSANCES ET D'INNOVATION EN AGRICULTURE

Le besoin d'innovation représente un défi important pour l'agriculture européenne, mais on ne connaît que peu de choses sur les performances des systèmes de connaissances et d'innovation agricoles (SCIA), c'est-à-dire les réseaux d'instituts de recherche, de services de conseil, d'écoles d'agronomie et d'organismes connexes qui aident les agriculteurs à innover dans leurs activités et à résoudre les nouveaux problèmes. Le Comité permanent sur la recherche agronomique (CPRA) de l'Union européenne a par conséquent mis en place un groupe de travail impliquant la Commission européenne et les États membres et destiné à réfléchir à l'action de ces systèmes.

Après avoir passé en revue les expériences de différents et pays et régions, le premier document de réflexion publié par le groupe de travail sur les SCIA[6] conclut que ces systèmes varient considérablement selon les pays, les régions et les secteurs. Bien que les SCIA soient en pleine évolution et que la diversité représente un attribut utile pour les processus d'innovation et de transition, rien ne suggère que ces systèmes soient en mesure de relever les défis qu'engendre la nécessité d'accroître la productivité et le développement durable dans les secteurs de l'agriculture et de la production alimentaire.

Dans un nouveau document d'orientation, le groupe de travail déclare que, pour répondre efficacement aux nouveaux défis en matière d'innovation, les SCIA doivent se renouveler et adopter de nouvelles méthodes de travail, par exemple en optant pour l'innovation interactive ou le développement des sciences de l'innovation. Les expériences des différents pays et régions reprises dans ce rapport pourront se montrer utiles lors de la mise en œuvre du PEI-AGRI dans le cadre du programme Horizon 2020.

Les pouvoirs publics nationaux et régionaux peuvent stimuler l'innovation en soutenant les groupes opérationnels multi-acteurs qui participent activement à la mise en œuvre du PEI-AGRI.

KRIJN J. POPPE
Business Developer chez LEI Wageningen UR et coprésident du groupe de travail stratégique sur les systèmes de connaissances et d'innovation agricoles (SCIA) du Comité permanent sur la recherche agronomique (CPRA).

Krijn.Poppe@wur.nl

[6] http://ec.europa.eu/research/agriculture/scar/pdf/akis_web.pdf

Ce soutien doit prendre la forme d'un portefeuille d'instruments ayant les objectifs suivants:

- Mettre en place des incitations à la recherche, au développement et à l'innovation.
- Stimuler les échanges de connaissances, l'adoption des innovations et l'emploi des technologies dans les processus de production.
- Soutenir les activités des animateurs et des courtiers en innovation ainsi que les mesures de formation destinées à aider les agriculteurs à mettre en œuvre les innovations.
- Accepter les contributions et les connaissances des agriculteurs.
- Développer les interactions transfrontalières.
- Investir dans les sous-systèmes des SCIA qui sont jusqu'à présent restés sous-développés dans certaines situations nationales ou régionales.

Il convient de consentir des efforts tous particuliers pour accroître la réactivité de la recherche vis-à-vis des besoins des processus d'innovation. Le rapport contient des recommandations, notamment concernant les modifications à apporter aux politiques de recherche. Premièrement, il y a lieu d'évaluer les propositions de projets de recherche et les instituts de recherches en vertu de critères visant à stimuler la recherche interdisciplinaire et interactive. Deuxièmement, les processus de financement et d'évaluation de la recherche doivent inclure les acteurs de terrain. Troisièmement, les chercheurs doivent être encouragés à prendre des congés sabbatiques et à effectuer des visites de courte durée afin de stimuler les échanges pratiques avec les intervenants. Quatrièmement, les financements doivent être accordés en priorité aux projets qui impliquent spécifiquement et à parts égales les aspects scientifiques et pratiques. Et dernièrement, il convient d'établir une base de données facilement accessible et contenant des publications et articles non académiques de haute qualité.

D'autres recommandations ont été formulées concernant les instituts de recherche. La pertinence de ces recommandations dépendra des SCIA nationaux et régionaux eux-mêmes: dans certains pays, les chercheurs sont déjà fortement à l'écoute des besoins des agriculteurs, tandis que dans d'autres, les programmes de recherche ne sont basés que sur des critères d'excellence scientifique et ne prennent pas en compte les défis liés à l'innovation. Pour certains des appels à projets lancés dans le cadre d'Horizon 2020, de même que pour la recherche financée au niveau national, il semble possible de proposer de meilleurs incitatifs à la mise en relation des innovateurs et du monde académique.

L'innovation multi-acteurs pourrait bénéficier de l'apport des technologies de l'information modernes, à l'instar de celles qui font évoluer les processus de travail et de collaboration dans d'autres domaines de la vie courante; on pense en particulier à l'influence qu'ont acquise le web, les réseaux sociaux et les smartphones ces dix dernières années.

2.2

RETOUR À LA BASE: LES NOUVELLES APPROCHES DE L'INNOVATION

HEIDRUN MOSCHITZ
Institut de recherche de l'agriculture biologique (FiBL)

heidrun.moschitz@fibl.org

L'approche traditionnelle de l'innovation en agriculture a toujours été linéaire: les instituts de recherche et développement mettent au point des technologies et celles-ci sont transférées à des services de vulgarisation qui les proposent ensuite aux producteurs agricoles. Dans cette perspective, la seule source de connaissances considérée comme légitime est la science bénéficiant d'un soutien officiel, tandis que les besoins, l'expérience et les connaissances des utilisateurs finaux de l'innovation (qui sont le plus souvent les agriculteurs) ne sont pas pris en compte.

Cette approche de l'innovation convient au paradigme productiviste, qui se concentre essentiellement sur l'accroissement de la productivité de l'agriculture, mais elle n'est plus en mesure de contribuer aux multiples objectifs du secteur agricole tel qu'on le conçoit aujourd'hui. L'agriculture actuelle est confrontée à des défis complexes, tels que les changements climatiques ou encore la nécessité de développer les zones rurales de manière durable, qui vont bien au-delà des objectifs de gestion d'une exploitation unique.

Relever ces défis nécessite une approche non linéaire de l'innovation, une approche dans laquelle les agriculteurs sont considérés comme des sources de connaissances pertinentes plutôt que comme de simples consommateurs des fruits de la recherche. Dans ce modèle multi-acteurs de l'innovation, la connaissance n'est plus transférée linéairement des scientifiques aux agriculteurs par le biais de conseillers, mais est au contraire générée ensemble, dans le cadre d'un processus de partage des connaissances et de coproduction impliquant les différents intervenants en présence.

Le PEI-AGRI reflète cette nouvelle vision interactive de l'innovation en incluant des groupes opérationnels qui réunissent les agriculteurs, les conseillers, les chercheurs, les entreprises et d'autres intervenants autour de projets concrets.

Le projet SOLINSA[7], par exemple, étudie les mécanismes par lesquels ces différents acteurs partagent leurs connaissances et collaborent en vue de d'innover. En analysant les processus mis en jeu dans les réseaux d'apprentissage et d'innovation en agriculture durable (en anglais *learning and innovation networks of sustainable agriculture* ou LINSA), ce projet a fini par comprendre les changements dont avaient besoin les chercheurs, les conseillers et les agriculteurs en termes de prise de conscience et d'activités. Les chercheurs doivent cesser de se considérer comme les seules sources légitimes de connaissances et adopter un rôle de«facilitateurs» des processus d'innovation, tandis que les conseillers doivent apprendre à agir en qualité de courtiers en innovation. Les agriculteurs, quant à eux, doivent recevoir un soutien supplémentaire visant à faire d'eux des partenaires actifs des processus d'innovation multi-acteurs plutôt que des consommateurs passifs de connaissances, rôle dans lequel l'approche traditionnelle, descendante, de l'innovation les a trop longtemps confinés.

L'agriculture biologique constitue, à tout le moins en partie, une bonne base de départ pour l'implication dans les processus d'innovation précités. Traditionnellement, les agriculteurs du secteur ont toujours recherché activement de nouvelles manières d'innover car les systèmes de recherche et de conseils agronomiques conventionnels ne répondaient pas à leurs besoins. Cela les a encouragé à collaborer étroitement et de manière participative avec les scientifiques. Néanmoins, au fur et à mesure de la popularisation du bio, le secteur s'est de plus en plus intégré au système de connaissances et d'innovation classique. Aujourd'hui, grâce à la nouvelle approche préconisée par le PEI-AGRI, les producteurs biologiques ont l'occasion de faire revivre les traditions de leur secteur et de devenir des partenaires actifs de l'innovation durable en zone rurale.

[7] www.solinsa.net

3 LE PEI-AGRI AU NIVEAU EUROPÉEN

3.1 LE POINT DE SERVICE DU PEI-AGRI

POINT DE SERVICE DU PEI-AGRI
Avenue de la Toison d'Or 72
1060 Bruxelles - Belgique
+32 2 543 73 48

servicepoint@eip-agri.eu

Le PEI-AGRI représente une nouvelle approche de la stimulation de l'innovation en agriculture et sylviculture en Europe. Il repose sur des politiques existantes, dont les plus importantes sont la politique de développement rural et Horizon 2020, le programme-cadre de l'Union européenne pour la recherche et l'innovation. Il vise à jeter des ponts entre les sciences et la pratique au moyen d'activités de mise en réseau et de projets concrets exécutés par des groupes opérationnels.

Le PEI-AGRI va servir de catalyseur au développement des flux d'information et des échanges de connaissances et d'expériences entre projets, secteurs et pays. Il va relier entre eux les acteurs de l'innovation que sont les agriculteurs, les conseillers, les entreprises agroalimentaires, les chercheurs et la société civile dans le but de former un réseau, celui du PEI.

En avril 2013, la Commission européenne a ouvert le Point de service du PEI-AGRI, qui prendra en charge les tâches pratiques liées à la mise en relation des intervenants et à la facilitation des échanges des connaissances et d'innovations en agriculture. Son travail se compose trois volets.

PARTAGER LES CONNAISSANCES

Le point de service du PEI-AGRI est une plateforme au sein de laquelle les différents intervenants peuvent partager leurs connaissances et où les acteurs de terrain peuvent décrire leurs besoins afin que ceux-ci fassent l'objet de nouvelles recherches. Il collecte et partage également les informations relatives aux mesures et initiatives liées à l'innovation, aux recherches pertinentes et à leurs résultats, aux opportunités de financement et aux leçons apprises dans le cadre des projets pratiques.

Le point de service du PEI-AGRI interagit avec un grand nombre de groupes, acteurs, plateformes et réseaux différents en utilisant divers moyens de communication tels que des séminaires, des ateliers, des publications, son site web et les réseaux sociaux.

RELEVER LES DÉFIS

Le point de service du PEI-AGRI enregistre et commente les besoins en recherche émergeant de la pratique, favorise le partage des connaissances et facilite la recherche de solutions novatrices aux principaux défis du secteur.

L'un des outils essentiels qu'il emploie pour accomplir sa tâche est le soutien aux groupes de réflexion[8] qui rassemblent les chercheurs et les professionnels. Ces groupes de réflexion accueillent des experts prêts à partager leurs connaissances et à promouvoir les applications pratiques de solutions novatrices dans un domaine spécifique.

METTRE LES INTERVENANTS EN RELATION

L'innovation commence quand les intervenants se réunissent et trouvent l'inspiration. Le point de service du PEI-AGRI a pour mission de déclencher ce processus en organisant des réunions au sein de groupes de réflexion, lors d'ateliers et dans le cadre de séminaires. Il assure également les échanges et la publication d'informations sur le web et emploie les réseaux sociaux et d'autres moyens de communication pour correspondre avec tous les principaux acteurs du secteur de l'innovation en agriculture.

GROUPE DE RÉFLEXION DU PEI-AGRI SUR LES ÉCARTS DE RENDEMENT DANS LA CULTURE BIOLOGIQUE DES TERRES ARABLES

L'un des premiers groupes de réflexion du PEI-AGRI a été créé dans le but d'étudier la question de l'optimisation des rendements en matière de culture biologique des terres arables. Sa première réunion, qui s'est tenue en septembre 2013, a cherché à identifier les principales raisons aux écarts de rendement constatés (c'est-à-dire à déterminer pourquoi, dans des conditions similaires, certaines exploitations bio affichent des rendements inférieurs à d'autres). Deux autres groupes de réflexion ont organisé leur première réunion en automne 2013; le premier étudie la possibilité de réduire l'usage d'antibiotiques dans l'élevage porcin et le second évalue la situation des cultures protéagineuses. Trois autres groupes commenceront à travailler au premier semestre 2014. Ils examineront les modèles de coopération dans le domaine des ressources génétiques, la teneur en matière organique des sols méditerranéens et la lutte intégrée contre les nuisibles chez les brassicacées.

MOBILISER LES AGRICULTEURS

La participation des agriculteurs est essentielle à la réussite du PEI-AGRI. Ceux-ci constituent non seulement la principale source de questions pouvant faire l'objet de recherches, mais ils détiennent également des connaissances spécifiques et pertinentes qui ont un intérêt fondamental pour l'innovation. Après tout, si les agriculteurs n'innovent pas, c'est-à-dire s'ils n'adoptent ni n'adaptent aucune nouvelle pratique novatrice, les innovations n'auront fait pratiquement aucune différence.

Il est vital que les agriculteurs soient informés des activités organisées par le réseau du PEI-AGRI. Le point de service du PEI-AGRI est la principale source d'informations à cet égard, que ce soit directement, via les réseaux dont font partie les agriculteurs ou via d'autres intermédiaires. C'est lui qui leur permettra de participer aux groupes de réflexion, aux séminaires et ateliers ainsi qu'aux débats ayant lieu sur les forums en ligne. Il est important que les informations diffusées via le site web et les autres publications du réseau du PEI-AGRI, notamment les newsletters et fiches d'information, arrivent aux agriculteurs, car ce sont eux qui doivent adopter des pratiques innovantes et ce sont eux qui contribuent le plus à leur dissémination. Ils doivent donc être informés et encouragés à former et participer à des groupes opérationnels.

Le site web du point de service du PEI-AGRI est disponible à l'adresse:
http://ec.europa.eu/agriculture/eip/index_en.htm

[8] http://ec.europa.eu/agriculture/eip/focus-groups/index_en.htm

3.2

GROUPE DE RÉFLEXION SUR L'AGRICULTURE BIOLOGIQUE

CRISTINA MICHELONI
Experte du groupe de réflexion sur l'agriculture biologique

cristina. micheloni@gmail.com

L'une des premières étapes de la mise en œuvre du PEI-AGRI a été la création de groupes de réflexion thématiques destinés à trouver des solutions innovantes à certains problèmes spécifiques. Il est prévu que le travail de ces groupes contribue au PEI-AGRI de diverses manières. Avant toute chose, ils vont inventorier les défis et opportunités qui nécessitent le recours à des approches novatrices, étudier en détail les problèmes essentiels et identifier les partenaires requis et les éventuels goulets d'étranglement. Ils vont également compiler les connaissances existantes (dans les rapports et projets scientifiques ainsi que dans l'expérience pratique) pouvant contribuer au développement de solutions innovantes, mettre en lumière les domaines spécifiques devant faire l'objet de nouvelles recherches et déterminer quel type de recherche sera le plus susceptible de répondre aux besoins identifiés. Les groupes de réflexion peuvent également proposer les thématiques et les caractéristiques des groupes opérationnels à mettre en place et suggérer les outils et méthodes à utiliser pour partager les connaissances acquises. En injectant dans le PEI-AGRI les résultats qu'ils obtiennent, les groupes de réflexion contribuent également aux activités organisées aux niveaux national et régional en vue de soutenir la mise en œuvre locale de la stratégie d'innovation.

Lancé en été 2013, le groupe de réflexion sur l'agriculture biologique est l'un des trois premiers mis en place dans le cadre du PEI-AGRI. Il se compose de 20 experts aux compétences et aux parcours professionnels complémentaires (agriculteurs, conseillers et chercheurs), sont issus de différentes régions de l'Union européenne et ont été sélectionnés conjointement par le point de service du PEI-AGRI et par la Commission européenne (DG Agriculture et développement rural). Ils possèdent tous une expérience scientifique et/ou pratique approfondie dans le domaine de l'agriculture biologique et sont désireux de partager leurs connaissances dans le but de trouver des solutions pratiques et novatrices aux problèmes identifiés.

THÈMES ABORDÉS PAR LE GROUPE DE RÉFLEXION

La principale tâche du groupe de réflexion consiste à trouver des moyens d'optimiser les rendements des cultures biologiques de terres arables, c'est-à-dire les cultures de céréales, de légumineuses, les cultures fourragères et maraîchères mais pas les systèmes spécialisés de production de légumes et les productions en serre. La question porte moins sur les différences de productivité entre les exploitations biologiques et conventionnelles que sur l'augmentation des rendements des fermes bio moins productives que d'autres qui emploient pourtant des systèmes de production semblables dans des régions similaires.

Lors de la première réunion du groupe, qui a eu lieu en septembre 2013, les participants ont cherché à identifier les obstacles à la productivité. Leurs conclusions peuvent être classées en cinq grandes catégories[9]:

[9] Le document de travail est disponible à l'adresse: http://ec.europa.eu/agriculture/eip/focus-groups/organic-farming/201309_en.pdf

- **Apports insuffisants en nutriments** – Il est généralement question d'un manque d'azote, mais les insuffisances peuvent aussi porter sur d'autres éléments nutritifs (P, K et mésonutriments). Le problème réside dans le fait que l'emploi d'engrais en agriculture biologique s'inscrit dans une série de pratiques de gestion à long terme (rotation des cultures, incorporation des résidus de culture, utilisation de compost, etc.) dont les effets ne deviennent visibles qu'après un certain nombre d'années, quand le sol atteint son équilibre, et qui nécessitent un«investissement» initial que tous les agriculteurs ne sont pas en mesure de consentir.

- **Mauvaise gestion de la fertilité des sols** – Ce point est étroitement lié au précédent. Au même titre que l'apport en éléments nutritifs, la gestion de la fertilité influe sur la capacité globale des sols à faire croître des plantes ainsi que sur leur résistance au stress (trop ou trop peu d'eau, températures trop faibles ou trop élevées etc.). Une fois encore, la solution implique une planification à long terme (rotation, utilisation de matières organiques et de résidus de culture, schémas de labour, irrigation etc.) et prend du temps, ce qui explique pourquoi les nouveaux exploitants bio ont généralement des sols plus pauvres. Il ne faut pas non plus oublier que les besoins de rotation et de planification se heurtent souvent à la pression du marché, ce qui signifie qu'à plus long terme, les agriculteurs éprouvent plus de difficultés à afficher des performances économiques positives.

- **Gestion insuffisante du désherbage** – La gestion des mauvaises herbes est en particulier un obstacle pour les cultures semées au printemps et celles dont les premiers stades de développement sont lents. Il affecte plus durement les exploitations nouvellement converties car à long terme, une bonne rotation des cultures réduit (lentement mais efficacement) la quantité de graines de mauvaises herbes dans le sol. Malheureusement, cette rotation, et donc la gestion agronomique du désherbage, souffrent du besoin de se spécialiser dans un nombre restreint de cultures (en raison des pressions exercées par le marché)

- **Gestion insuffisante des nuisibles et des maladies** – Bien que les nuisibles et les maladies s'attaquent généralement moins aux cultures biologiques en raison des pratiques de diversification qu'elles emploient, ceux-ci peuvent toujours entraîner des pertes considérables les années où les conditions météorologiques sont extrêmes. Les exploitations biologiques emploient en effet des semences non traitées et ne déploient que des mesures de protection aux effets préventifs; ces effets sont limités lorsque les nuisibles et les maladies attaquent déjà les plantes.

- **Choix de variétés** – En règle générale, les agriculteurs biologiques emploient du matériel génétique prévu pour les systèmes conventionnels; rares sont les génotypes adaptés au type de culture qu'ils pratiquent. En d'autres termes, on constate un manque de variétés capables de résister aux principaux nuisibles et maladies ou, plus important encore, adaptées à la fois au climat et aux sols locaux et aux systèmes de culture biologiques. Les variétés disponibles n'affichent généralement pas le niveau de qualité qu'exigent le marché du bio ou les transformateurs biologiques.

Le groupe de réflexion va continuer à identifier les obstacles et leurs facteurs sous-jacents, mais il va également proposer des outils destinés à résoudre les problèmes qu'il met en lumière. Ces propositions proviendront de la mise en commun des expériences de tous les membres et consisteront en des solutions pragmatiques obtenues par la combinaison des connaissances empiriques et scientifiques.

3.3

GROUPE DE RÉFLEXION SUR LES CULTURES PROTÉAGINEUSES

DONAL MURPHY-BOKERN
Membre du groupe de réflexion sur les cultures protéagineuses

donal@murphy-bokern.com
www.murphy-bokern.com

Le groupe de réflexion sur les cultures protéagineuses a pour objectif d'identifier des moyens scientifiques et technologiques afin d'accroître l'offre de protéines végétales au sein de l'Union Européenne. Ceci par la production de cultures de protéagineux locales plus compétitives.

La première réunion du groupe s'est tenue en septembre chez Agrifirm, une importante coopérative de production d'aliments composés pour animaux[10] Le groupe a d'abord mis en avant l'hypothèse que le principal facteur contribuant à la position concurrentielle extrêmement solide du soja est le prix de la lysine. La concentration en protéines (et en particulier en lysine) est un élément essentiel de la valeur par tonne des semences protéagineuses, car le prix des composantes non protéiniques dépend de celui des sources d'amidon ou de lipides les moins chères disponibles. Cela signifie que la valeur de l'amidon contenue dans les pois et de l'huile contenue dans le lupin est calculée en rapport avec les sources les plus économiques d'amidon et d'huile respectivement. Les cultures de protéagineux ont un rendement élevé en Europe mais elles sont en concurrence pour l'utilisation de terres arables avec les cultures céréalières qui y poussent exceptionnellement bien selon les critères internationaux. Cela a fortement focalisé le groupe sur le défit d'accroître la compétitivité économique d'une variété de cultures protéagineuses au travers d'une grande diversité de conditions agro-écologiques. Les thèmes identifiés par le groupe de réflexion sont les suivants :

1. Augmentation et protection des rendements
2. Amélioration génétique par croisement
3. Diversification des cultures
4. Diversification de l'élevage
5. Diversification des cultures protéagineuses employées
6. Développement durable
7. Mise en place de chaînes d'approvisionnement de transition
8. Vulgarisation et conseil

La première thématique, celle des rendements, porte sur la génération des rendements, la physiologie et la protection des cultures. L'amélioration génétique des cultures est également un thème majeur. La mise en place de chaînes d'approvisionnement transitoires, quant à elle, traite notamment des risques économiques et la création de nouvelles chaînes logistiques, y compris de chaînes locales et alternatives.

[10] Le document de travail est disponible à l'adresse: http://ec.europa.eu/agriculture/eip/focus-groups/protein-crops/201307_en.pdf

3.4

GROUPE DE RÉFLEXION SUR LA RÉDUCTION DE L'USAGE D'ANTIBIOTIQUES DANS LE SECTEUR DE L'ÉLEVAGE PORCIN

Ce groupe de réflexion a pour objectif d'étudier et de mettre au point des stratégies intégrées visant à réduire l'usage des antibiotiques dans le secteur de l'élevage porcin[11]. Il cherche à répertorier les pratiques d'excellence, à étudier les traitements alternatifs (systèmes d'élevage adaptés, alimentation, utilisation de plantes médicinales, etc.), à analyser les facteurs économiques et vétérinaires conduisant à l'usage actuel des antibiotiques et à évaluer le rôle des facteurs génétiques. Le travail du groupe comporte trois volets essentiels:

1. Alternatives aux antibiotiques, notamment la vaccination et l'amélioration génétique par croisement (mesures visant à améliorer l'immunité et la constitution générale, additifs et suppléments alimentaires, immuno-modulateurs, nouveaux vaccins et moyens d'inoculation).

2. Gestion et techniques d'élevage (conception et aménagement des porcheries, biosécurité, euthanasie, diagnostic précoce et formation du personnel, des vétérinaires et des conseillers).

3. Évolution des comportements des agriculteurs et des vétérinaires; facteurs économiques et rapport coûts-bénéfices au niveau des exploitations.

Dans chacun de ces domaines, les membres du groupe de réflexion vont identifier les lacunes en matière d'information, ce qui signifie que des activités de dissémination devront être organisées, et mettront en lumière les éléments nécessitant des recherches et des innovations supplémentaires.

[11] Le document de travail est disponible à l'adresse: http://ec.europa.eu/agriculture/eip/focus-groups/animal-husbandry/starting_paper_en.pdf

4

MISE EN ŒUVRE DU PEI-AGRI AU SEIN DES PROGRAMMES DE DEVELOPPEMENT RURAL

BRAM MOESKOPS
Coordinateur scientifique
TP Organics

Bram.Moeskops@tporganics.eu

La nouvelle réglementation sur le développement rural prévoit un arsenal de mesures destinées à aider les États membres et les autorités régionales à mettre en place leurs programmes de développement rural au cours de la période 2014-2020. Si c'est aux pouvoirs nationaux et/ou régionaux et non à la seule UE qu'il appartient de fixer le contenu de ces programmes, les États membres doivent toutefois prendre en compte les priorités et les objectifs de la réglementation sur le développement rural. L'article 5 inclut l'innovation dans sa liste de priorités ainsi que dans la liste des objectifs transversaux auxquels toutes les priorités en matière de développement rural doivent contribuer. Cela signifie que traiter de l'innovation est également un critère fondamental. Le PEI-AGRI et ses groupes opérationnels sont des instruments de choix pour y parvenir.

La réglementation sur le développement rural précise que le PEI-AGRI doit promouvoir un secteur agricole œuvrant à l'obtention de systèmes de production agroécologiques. Les efforts d'innovation doivent contribuer à restaurer et préserver les écosystèmes, promouvoir l'utilisation efficace des ressources et soutenir la transition vers une économie à faibles émissions de CO_2. Ces priorités sont mentionnées à l'article 5 de la réglementation sur le développement rural. L'agriculture biologique et la mise en place de systèmes agroforestiers sont citées comme étant des mesures y contribuant. En mai 2013, les États membres ont rappelé la reconnaissance qu'ils accordent au« dynamisme et au potentiel novateur du secteur du bio» et ont réaffirmé leur soutien à son développement dans le cadre du PEI-AGRI[12]. Tous ces facteurs font du PEI-AGRI un instrument essentiel pour la promotion des innovations agroécologiques. Toutefois, comme toujours dans le cas d'approche large du développement durable en matière d'agriculture, diverses interprétations sont envisageables, ce qui entraîne un risque de dilution de la vision d'origine. Il est recommandé aux associations d'écoagriculture de saisir les opportunités qu'offre le PEI-AGRI et de convaincre les autorités de leur pays ou région de le mettre en œuvre ainsi que de créer des groupes opérationnels qui développeront des solutions biologiques et agroécologiques. Ce chapitre a pour objectif de les y aider en leur donnant une vue d'ensemble des articles pertinents de la réglementation sur le développement rural.

OBJECTIFS DU PEI-AGRI ET DES GROUPES OPERATIONNELS

Les objectifs du PEI-AGRI et des groupes opérationnels sont précisés dans les articles 55 à 57. Les groupes opérationnels ont pour fonction de traiter des problèmes pratiques et non de servir de groupes de discussion. L'article 55 mentionne le fait que le PEI-AGRI doit promouvoir les systèmes de production agroenvironnementaux, c'est-à-dire notamment l'agriculture biologique. Les ONG font partie des groupes cibles.

[12] http://www.consilium.europa.eu/uedocs/cms_data/docs/pressdata/en/agricult/137076.pdf (point 25)

Article	Titre	Contenu
55(1)	Objectifs	Le PEI pour la productivité et le caractère durable de l'agriculture: (a) promeut un secteur agricole et forestier efficace dans l'utilisation des ressources, économiquement viable, productif, compétitif , à faible taux d'émission, sans effet sur le climat, résilient aux changements climatiques, oeuvrant à l'obtention de systèmes de production agroécologiques et travaillant en harmonie avec les ressources naturelles essentielles dont dépendent l'agriculture et la foresterie; (b) contribue à assurer l'approvisionnement régulier et durable en denrées alimentaires, aliments pour animaux et biomatériaux, y compris existants et nouveaux; (c) améliore les procédés destinés à préserver l'environnement, à s'adapter aux changements climatiques et à en atténuer les effets; (d) jette des ponts entre les connaissances et la technologie en matière de recherche de pointe et les agriculteurs, les gestionnaires de forêts, les communautés rurales, les entreprises, les ONG et les services de conseil.
56 (1)	Groupes opérationnels	Les groupes opérationnels du PEI font partie du PEI pour la productivité et le développement durable de l'agriculture. Ils sont mis en place par les acteurs intéressés, tels que les agriculteurs, les chercheurs, les conseillers et les entreprises actives dans les secteurs de l'agriculture et de l'alimentation, qui comptent pour la réalisation des objectifs du PEI.
56 (3)		Dans le cadre de leurs programmes, les États membres décident de l'importance du soutien qu'ils apporteront aux groupes opérationnels.
57	Tâches des groupes opérationnels	Les groupes opérationnels du PEI établissent un plan [...] de projet innovant, [...] [le] mettent en œuvre au moyen de mesures financées par les programmes de développement rural [...] [et] diffusent les résultats de leur projet.

MESURES DE SOUTIEN AUX GROUPES OPÉRATIONNELS

L'article 35 (Coopération) joue un rôle essentiel dans la mise en œuvre du PEI-AGRI. Les demandes de soutien peuvent porter aussi bien sur la mise en place que sur le fonctionnement des groupes opérationnels (article 35 (1) (c)).

Article	Titre	Contenu	Remarques
35	Coopération	L'aide au titre de la présente mesure est accordée en vue d'encourager [...]:	La contribution maximale de l'UE (en % de la contribution publique) à cet article s'élève à 80 %.
1(c)		la mise en place et le fonctionnement des groupes opérationnels du PEI pour la productivité et le développement durable de l'agriculture [...]	
5(b)		Les coûts suivants [...] peuvent bénéficier d'une aide [...]: l'animation [...] afin de rendre possible [...] un projet que doit réaliser un groupe opérationnel du PEI [...].	En vertu de cet article, les frais de courtage en innovation liés à la mise en place d'un groupe opérationnel et à la préparation d'une proposition de projet (recherche des participants, etc.) peuvent être couverts.
6		Lors de la mise en œuvre d'un plan d'entreprise, d'un plan environnemental [...] ou d'une stratégie de développement, les États membres peuvent accorder les aides soit sous la forme d'un montant global couvrant les coûts de la coopération et les coûts des projets mis en œuvre, soit en ne couvrant que les coûts de la coopération et en ayant recours à des fonds provenant d'autres mesures ou d'autres fonds de l'Union pour la mise en œuvre du projet. Lorsque l'aide est versée sous la forme d'un montant global et que le projet mis en œuvre relève d'un type couvert au titre d'une autre mesure du présent règlement, le montant maximal pertinent ou le taux de l'aide correspondant s'applique.	Cet article signifie que le financement peut couvrir les frais organisationnels ainsi que les frais directs des projets proprement dits. Il est combinable avec les aides obtenues en vertu d'autres mesures. Si une autorité responsable d'un programme choisit de verser un montant forfaitaire pour plusieurs projets combinés, elle doit respecter le taux ou le montant maximum d'aide prévu par les différentes mesures.

L'article 17 autorise les aides aux investissements physiques. Les opérations se voyant accorder une aide dans le cadre du PEI-AGRI peuvent bénéficier d'un soutien supplémentaire.

Article	Titre	Contenu	Contribution max. de l'UE (% de la contribution publique)	Remarques
17	Investissements physiques	1. L'aide au titre de la présente mesure couvre les investissements [...] qui: (a) améliorent la performance globale et la durabilité de l'exploitation agricole; (b) concernent la transformation, la commercialisation et/ou le développement de produits agricoles [...];	75 % si le projet contribue aux objectifs en matière d'environnement ou de changements climatiques, y compris l'agriculture biologique; 53 % dans le cas contraire.	L'aide maximale aux investissements est de 40 %, mais elle peut être augmentée de 20 % pour les opérations bénéficiant d'un soutien dans le cadre du PEI-AGRI et les investissements liés aux mesures sur l'agriculture biologique ou les objectifs agroenvironnementaux. Les investissements liés au PEI requièrent l'implication d'un groupe opérationnel.
		(c) concernent les infrastructures liées à l'évolution, à la modernisation ou à l'adaptation du secteur agricole et de la foresterie, y compris l'accès aux surfaces agricoles et boisées, le remembrement et l'amélioration des terres, l'approvisionnement et les économies en énergie et en eau;	75 % si le projet contribue aux objectifs en matière d'environnement ou de changements climatiques, y compris l'agriculture biologique; 53 % dans le cas contraire.	L'aide maximale aux investissements s'élève à 100 %.
		(d) sont des investissements non productifs qui sont liés à la réalisation d'objectifs agroenvironnementaux et climatiques [...] y compris [...] le renforcement [...] de [...] systèmes à haute valeur naturelle [...].	75%	L'aide maximale aux investissements s'élève à 100 %. Cet article inclut les investissements liés à l'agriculture biologique.

Les articles 17 et 35 ne sont pas les seuls à autoriser les aides aux groupes opérationnels:

Article	Titre	Contenu	Contribution max. de l'UE (% de la contribution publique)	Remarques
14	Transfert de connaissances et actions d'information	L'aide au titre de la présente mesure couvre les actions portant sur la formation professionnelle et l'acquisition de compétences, les activités de démonstration et les actions d'information. [...]	80%	
15(1)b	Services de conseil [...]	Le soutien au titre de la présente mesure est accordé pour promouvoir la mise en place [...] de services de conseils agricoles [...]	53%	Cet article autorise les aides aux services de conseil qui pratiquent le courtage en innovation, mettent des partenaires en relations et contribuent à la préparation de groupes opérationnels. L'article 16 (4) précise que le conseil peut également porter sur les questions liées aux changements climatiques, à la biodiversité, à la protection des eaux et des sols, au développement de chaînes d'approvisionnement courtes et à l'agriculture biologique.
19	Développement des exploitations agricoles et des entreprises	L'aide au titre de la présente mesure couvre: (a) l'aide au démarrage d'entreprises [...] (b) les investissements dans la création et le développement d'activités non agricoles; [...]	53%	
27	Mise en place de groupements et d'organisations de producteurs	L'aide au titre de la présente mesure est accordée afin de faciliter l'établissement de groupements et d'organisations de producteurs [...]	80%	
54(2)	Réseau rural national	La mise en réseau par le réseau rural national vise à: [...] (d) favoriser l'innovation dans le secteur de l'agriculture, de la production alimentaire et de la foresterie ainsi que dans les zones rurales.	53%	En vertu de cet article, les réseaux nationaux de développement rural peuvent mettre en place un service de courtage en innovation pour les groupes opérationnels.

5 S'INSPIRER DES ÉTATS MEMBRES

5.1 MISE EN ŒUVRE DU PEI-AGRI EN FLANDRE (BELGIQUE): APPROCHE DES POUVOIRS PUBLICS

ANNE VUYLSTEKE
Conseillère politique auprès du gouvernement flamand et coprésidente du Groupe de travail stratégique sur les systèmes de connaissances et d'innovation en agriculture (SCIA) du Comité permanent sur la recherche agronomique (CPRA)

anne.vuylsteke@lv.vlaanderen.be

INTRODUCTION

La mise en œuvre du PEI-AGRI en Flandre a débuté peu après son lancement par la Commission européenne. La Plateforme de recherche agricole, qui rassemble tous les acteurs concernés[13], a servi de forum de discussion; c'est en son sein qu'ont été identifiés les points de référence et les opportunités à saisir. La Plateforme a conclu que le PEI-AGRI représentait un apport intéressant à la méthode de travail flamande et venait s'inscrire en complément des initiatives existantes. Elle a jugé comme particulièrement positive la synergie entre les mesures de la réglementation sur le développement rural et celles du programme Horizon 2020. Elle a par contre émis certaines inquiétudes concernant l'équilibre entre l'approche ascendante prévue et la cohérence des initiatives. Ses préoccupations concernent aussi le chevauchement potentiel avec les autres instruments de financement, les charges administratives, les contrôles et les audits.

OBJECTIF GÉNÉRAL

D'un point de vue politique, le soutien accordé aux groupes opérationnels vise deux objectifs: d'une part aider les agriculteurs à faire usage de l'innovation pour régler leurs problèmes et saisir les opportunités qui s'offrent à eux, et d'autre part prêter main-forte aux instituts de recherche et autres acteurs souhaitant obtenir un financement dans le cadre d'Horizon 2020. Les entretiens et le document d'orientation sur la mise en œuvre du PEI-AGRI en Flandre a montré que les meilleurs moyens pour atteindre ces objectifs seraient un appel à propositions de groupes opérationnels ou l'octroi de financements aux réseaux d'apprentissage.

[13] La Plateforme de recherche agricole regroupe les représentants des universités compétentes, de l'Institut flamand pour la recherche agricole et piscicole (ILVO), des écoles supérieures, des centres d'expérimentation, des organisations d'agriculteurs, des cabinets ministériels flamands, des services du gouvernement et du principal organisme de financement.

SOUTIEN AUX GROUPES OPÉRATIONNELS

Suite aux discussions, le ministère a décidé de lancer un appel à propositions de groupes opérationnels. En principe, cet appel sera de type ouvert, sans thématiques imposées. Toutefois, le ministère se réserve le droit de proposer des thèmes s'il s'avère que des ajustements sont nécessaires, par exemple si un besoin aigu émerge dans un secteur donné ou en cas de déséquilibres répétés entre secteurs. Les aides octroyées permettront à chaque groupe opérationnel de développer ses idées initiales en un concept finançable ou en d'autres résultats concrets (par exemple une proposition de projet). L'idée initiale doit découler des problèmes ou opportunités rencontrés par les agriculteurs. Les acteurs tels que les centres d'expérimentation, les organisations d'agriculteurs ou encore l'Institut pour la recherche agricole et piscicole peuvent également aider les groupes qui demandent un financement et faciliter le processus. Les connaissances et l'expertise existantes doivent faire l'objet d'une reconnaissance formelle.

Les intervenants qui formulent une demande de soutien doivent le faire suite à un appel et au moyen d'une proposition (mentionnant un budget simplifié). Ces propositions sont évaluées par un jury indépendant en fonction de critères spécifiques tels que la composition du groupe opérationnel, les objectifs et résultats attendus, la qualité globale de la proposition, le potentiel en termes d'innovation et la complémentarité avec les initiatives existantes. Le budget maximal s'élève à 40 000 EUR et est limité à deux ans; le taux de financement représente 90 % du budget total du groupe opérationnel. L'affectation budgétaire finale est déterminée d'après le programme de travail. Les frais généraux et d'investissement ne bénéficient d'aucune aide.

Les groupes opérationnels seront soutenus par le réseau flamand du PEI-AGRI, qui assurera leur interaction collective avec les organes de l'Union européenne. Les activités de ce réseau tourneront essentiellement autour des fonctions générales des groupes opérationnels en Flandre et consisteront notamment à répondre aux questions, à faciliter les échanges d'informations entre groupes et à organiser les ateliers et interactions avec le point de service du PEI-AGRI. Il sera le fruit d'une coopération entre le ministère, le réseau rural flamand et le secrétariat de la Plateforme de recherche agricole et assurera à ce titre le flux d'informations entre tous les intervenants.

5.2

MISE EN ŒUVRE DU PEI-AGRI EN FLANDRE (BELGIQUE): PERSPECTIVE DU SECTEUR BIO

AN JAMART
BioForum Vlaanderen

an.jamart@bioforumvl.be

LE RÉSEAU FORK

Le Réseau flamand pour la recherche et les connaissances en agriculture et alimentation biologiques (*Flemish Research and Knowledge Network for Organic Food and Farming* ou FORK) est au cœur de l'échange des connaissances en Flandre. Ce réseau se compose du CCBT[14] (Centre de coordination de la recherche appliquée et de la vulgarisation sur l'agriculture biologique en Flandre), du réseau NOBL[15] (Réseau pour la recherche en agriculture et alimentation biologiques) et des« iobedrijfsnetwerken» ou réseaux d'agriculteurs[16], ces derniers étant coordonnés par les organisations Landwijzer et BioForum[17]. Le réseau FORK bénéficie du soutien financier du gouvernement flamand dans le cadre des plans d'action flamands en faveur du bio (2008-2012 et 2013-2017).

[14] Le CCBT coordonne les travaux de cinq centres de recherche appliquée sur l'agriculture biologique. Il collabore avec les réseaux d'agriculteurs en vue de déterminer les besoins en matière de recherche, organise des activités de démonstration et diffuse les résultats de la recherche. (www.ccbt.be/?q=english)

[15] NOBL est le réseau réunissant tous les acteurs du secteur de la recherche agricole et alimentaire biologique: représentants des universités, des écoles supérieures, des centres de recherche appliquée, du CCBT, des réseaux d'agriculteurs biologiques, des centres de recherche régionaux, du gouvernement et des organisations d'agriculteurs et de consommateurs. Le but commun de tous ces intervenants est de renforcer la recherche agricole et de promouvoir la circulation des connaissances en vue de stimuler le secteur agroalimentaire bio en Flandre. (www.nobl.be/en)

Les agriculteurs constituent la pierre angulaire du réseau. Les divers sous-réseaux qui le composent leur permettent d'échanger leurs connaissances, mais également de les faire approfondir et circuler par des experts. Ils ont à leur disposition des animateurs qui les assistent et peuvent discuter avec des chercheurs qui« parlent la même langue» qu'eux. Les réseaux d'agriculteurs encouragent leurs membres à identifier les lacunes dans leurs connaissances et à formuler leurs besoins en matière de recherche de manière à ce que ceux-ci puissent faire l'objet de projets. Les résultats de ces projets sont ensuite traduits en informations utiles et directement applicables par les agriculteurs, lesquelles sont publiées dans le bulletin mensuel du CCBT, qui tient également ses lecteurs informés de l'actualité de la recherche.

Le réseau FORK se félicite de l'analyse de la Commission européenne, qui confirme en grande partie ce qu'avait déjà suggéré le projet d'innovation agroécologique[18] mené par IFOAM EU, TP Organics et ARC2020, notamment qu'il était nécessaire d'encourager la recherche participative impliquant la«base». Le réseau accueille avec satisfaction le lancement du PEI-AGRI et s'identifie à ses objectifs; ses membres se sont organisés pour y contribuer pleinement.

LE RÉSEAU FORK EN TANT QUE PARTICIPANT AU PROCESSUS DU PEI-AGRI

Les coordinateurs du réseau FORK et de BioForum ont participé au processus décisionnel du PEI-AGRI par l'entremise de TP Organics et du groupe IFOAM EU. Le réseau NOBL a organisé en décembre 2012 un atelier sur la recherche participative auquel un représentant de la DG Agriculture et développement rural était invité dans le but d'échanger des idées sur le futur PEI-AGRI.

Au niveau régional, BioForum est membre de la Plateforme flamande de recherche agricole. Il a contribué à la rédaction d'une réglementation nationale concernant la mise en œuvre des groupes du PEI-AGRI en Flandre; ses recommandations étaient basées sur les positions du secteur du bio et des divers acteurs présents lors des réunions du CCBT et de NOBL.

RÉSULTATS

Un grand nombre de questions restent encore en suspens à ce jour, notamment en ce qui concerne les différentes interprétations possibles de la réglementation flamande régissant la mise en place des groupes opérationnels. L'approche flamande vise deux objectifs: aider les agriculteurs à faire usage de l'innovation pour résoudre leurs problèmes et saisir les opportunités qui s'offrent à eux et prêter main-forte aux instituts de recherche et autres acteurs souhaitant obtenir un financement dans le cadre d'Horizon 2020. Le deuxième objectif semble faire l'objet d'une plus grande attention.

Beaucoup dépend en effet de l'interprétation du terme«innovation» et de la prise en compte ou non des seules perspectives économiques pour l'agriculture flamande dans les critères d'évaluation. L'expérience montre que, au vu de la taille relativement limitée du secteur flamand du bio, ce critère économique complique très fortement les demandes de financement de projets. Il est par ailleurs évident que les chercheurs ne sont pas suffisamment récompensés pour leur collaboration avec les réseaux d'agriculteurs, dans la mesure où ils ne sont souvent jugés qu'en fonction du nombre de documents scientifiques qu'ils publient. Si le PEI-AGRI ou Horizon 2020 ne règlent pas le problème du« publier ou périr», rares seront les chercheurs qui seront prêts à perdre leur temps à collaborer avec les réseaux d'agriculteurs.

Lorsque le PEI-AGRI a démarré, le réseau FORK s'est rendu compte que son modèle de réseaux d'agriculteurs biologiques correspondait exactement à la description d'un groupe opérationnel: un réseau d'agriculteurs, de chercheurs et d'experts travaillant de concert en vue d'accroître et de diffuser les connaissances. Les agriculteurs sont aux commandes et les animateurs font en sorte que ceux-ci et les chercheurs se comprennent mutuellement. Les projets de recherche sont mis au point en commun et leurs résultats sont diffusés auprès des agriculteurs dans un format adapté. Pourtant, ce processus ne semble pas répondre aux objectifs actuels de la Flandre.

En effet, en Flandre, tout groupe opérationnel doit développer une idée initiale déjà clairement énoncée et pouvant servir de base à un projet plus large et finançable (lequel peut être national ou européen) ou un autre concept finançable. L'expérience montre que pour formuler et clarifier un problème de manière systématique tout en collaborant avec les exploitations extrêmement variées qui forment le tissu du secteur de l'agriculture biologique, il est nécessaire de mettre sur pied une équipe d'agriculteurs et de chercheurs très diversifiée, ce qui prend du temps et représente presque un projet à part entière.

[16] Les *Biobedrijfsnetwerken* sont des réseaux au sein desquels les agriculteurs, les conseillers, les chercheurs et les animateurs peuvent échanger leurs connaissances et qui permettent aux agriculteurs d'orienter la recherche. Ces réseaux existent dans de nombreux sous-secteurs: chèvres laitières, bovins laitiers, bovins à viande, volailles, cultures maraîchères et arables, baies, fruits et légumes de serre.

[17] BioForum est l'organisation qui chapeaute l'ensemble du secteur du bio; ses membres forment un réseau solide de producteurs agréés, de transformateurs, de distributeurs, de détaillants et d'organisations compétentes. (www.bioforumvlaanderen.be). Landwijzer est un centre de formation destiné aux agriculteurs biologiques et biodynamiques (www.landwijzer.be).

[18] http://agro-ecoinnovation.eu/

Le réseau FORK considère le PEI-AGRI comme une avancée prometteuse en matière de recherche et d'échange des connaissances; il reste à espérer que les objectifs initiaux, à savoir stimuler la recherche ascendante et encourager les différents intervenants à participer à l'innovation au profit de la chaîne alimentaire, sont réalisables et qu'il est possible de tisser des liens entre initiatives lancées aux niveaux européen et national.

LE PEI-AGRI EN BRETAGNE ET PAYS DE LA LOIRE (FRANCE): L'ACCENT SUR LES PROTÉINES VÉGÉTALES DANS L'ALIMENTATION ANIMALE

JEAN-LUC MILLECAMPS
Directeur du Pôle Agronomique de l'Ouest, Rennes, France

pole.agro.ouest@agrocampus-ouest.fr

AGNÈS TRARIEUX
Chargée de mission Agriculture et Pêche
Bureau de représentation des Régions Bretagne, Pays de la Loire et Poitou-Charentes à Bruxelles, Belgique

agnes.trarieux@brplpc.org

Les Régions de l'Ouest de la France, leaders sur le marché des productions animales (lait, viande de porc, volailles,…) en France et en Europe, sont parties du constat de la fragilité de ces filières, fortement dépendantes des importations de protéines végétales dont les prix augmentent considérablement depuis plusieurs années. Le développement des besoins en Asie renforce l'incertitude des marchés et le risque d'une forte augmentation des coûts pour la production animale.

Le développement de la recherche pour une meilleure valorisation des protéines végétales et des rations alimentaires des animaux, le développement de pratiques agronomiques durables favorables à une production de protéines végétales sur nos territoires et l'amélioration des qualités nutritives des productions sont autant de pistes sur lesquelles les Régions de l'Ouest ont souhaité s'investir.

Les Régions Bretagne et Pays de la Loire ont missionné le Pôle Agronomique Ouest (PAO)[19], pour travailler sur le sujet des protéines végétales afin de mettre en relation les différents partenaires des territoires concernés par cette problématique. L'objectif étant de faire émerger des projets de recherche et de travailler à des solutions communes pour réduire la dépendance vis-à-vis des importations de protéines végétales.

LA MISE EN PLACE DE GROUPES OPÉRATIONNELS RÉGIONAUX

En 2012, le PAO a rassemblé organismes de recherche, opérateurs économiques des filières, agriculteurs, chambres d'agriculture, etc. afin de déterminer les priorités de travail communes.

[19] www.pole-agro-ouest.eu/Pole_Agronomique_Ouest/Bienvenue.html

Très rapidement, des groupes de travail sur des thématiques variées se sont créés:
- élargissement des sources de protéines
- augmentation du taux de protéines dans les céréales
- sécurisation des rendements des cultures de protéagineux et/ou oléo-protéagineux
- identification et comparaison de cultures de mélanges
- maintien des cultures fourragères
- process et technologies de fabrication et conservation des protéines
- bilan des entrées en termes de protéines végétales sur l'exploitation (diagnostic "protéique")
- bilan des effets du développement des cultures oléo-protéagineuses
- etc.

Même si ces travaux ne sont pas spécifiquement ciblés sur l'agriculture biologique, les filières du bio participent pleinement aux groupes mis en place en région (FRAB: fédération régionale de l'agriculture biologique de Bretagne). Ces groupes poursuivent actuellement leur travail en commun pour trouver des solutions innovantes à l'ensemble des problématiques identifiées.

Les Régions Bretagne et Pays de la Loire soutiennent pleinement ces travaux et visent, en tant que nouvelles autorités de gestion du fonds européen agricole pour le développement rural, à activer les mesures adéquates dans leur programme de développement rural régional afin de soutenir les groupes opérationnels mis en place sur cette thématique dans le cadre du Partenariat européen d'innovation (PEI).

ORGANISATION DE COLLOQUES SUR LE THÈME DES PROTÉINES VÉGÉTALEs

Pour favoriser les échanges entre acteurs, les Régions ont également choisi d'organiser des colloques sur le sujet des protéines végétales. Le premier avait eu lieu en 2012 à Rennes et avait essentiellement rassemblé des acteurs régionaux ou nationaux, notamment ceux impliqués dans les groupes de travail.

En juin 2013, et notamment suite à la communication de la Commission européenne sur le Partenariat européen d'innovation pour la productivité et le développement durable de l'agriculture (PEI agricole), le choix a été fait d'élargir le champ d'actions à d'autres Etats membres de l'Union européenne avec l'organisation d'un colloque de dimension européenne à Nantes. Ainsi des contacts ont été établis avec des chercheurs et centres techniques d'Irlande, d'Ecosse, du Portugal, de la Belgique, d'Espagne, d'Italie, etc.

LE DÉVELOPPEMENT D'UN PARTENARIAT AVEC DES OPÉRATEURS EUROPÉENS

Ce colloque de juin 2013 a constitué les prémices d'un partenariat entre les structures régionales animées par le PAO et ses partenaires européens. Ce groupe, ouvert à d'autres participations, travaille d'ores et déjà à la définition de priorités et de travaux inter-régionaux européens. Les sujets de recherche ainsi définis pourront porter aussi bien sur la production que sur la valorisation des produits et pourront aboutir à la formation de différents groupes opérationnels.

Ce partenariat naissant, qui s'inscrit également dans la démarche de la Commission européenne de faciliter les échanges entre la recherche et le terrain ainsi que de fluidifier la circulation des démarches innovantes au sein de l'Union européenne, se construit également dans l'optique de répondre aux appels à projets Horizon 2020 qui pourraient porter sur le sujet.

Un certain nombre des experts européens impliqués dans les groupes de travail animés par le PAO sont également partie prenante du« focus group» sur les protéines mis en place par la Commission européenne. Le PAO peut être une source d'informations et de propositions pour le travail de ce focus group.

L'ensemble des partenaires européens font tous l'analyse que si les progrès de la recherche en la matière ne sont pas soutenus, et dans un délai relativement court, l'équilibre global des filières animales européennes pourrait être fortement remis en cause.

5.4

DévAB: UN RÉSEAU D'INNOVATION FRANÇAIS POUR LE SECTEUR DU BIO

CÉLINE CRESSON
Institut technique de l'agriculture biologique (ITAB)

celine.cresson@itab.asso.fr

Le Réseau Mixte Technologique pour le Développement de l'Agriculture Biologique (RMT DévAB) a été lancé en juin 2008 et bénéficie du soutien du Ministère français de l'agriculture.

Il se compose du réseau des Instituts techniques agricoles de France (ACTA), du réseau des Chambres françaises d'agriculture (APCA), de l'Institut national de la recherche agronomique (INRA), de l'Institut technique de l'agriculture biologique (ITAB), de l'institut d'enseignement supérieur en agriculture ISARA-Lyon, de l'institut d'enseignement supérieur en agronomie VetAgroSup à Clermont-Ferrand et du réseau des lycées agricoles FORMABIO.

Les objectifs du DévAB sont de développer l'agriculture biologique et d'améliorer ses performances agronomiques, environnementales et économiques, de faciliter l'élaboration de projets et les échanges de connaissances par le décloisonnement des acteurs et des structures et de renforcer la collaboration internationale tout en développant les partenariats d'innovation en Europe. Il réunit un grand nombre de partenaires répartis dans tout le pays et engagés dans la recherche, la formation et la vulgarisation.

Les objectifs et les activités du réseau reposent depuis le départ sur quatre grands principes liés: innovation technique, développement économique, ressources naturelles et environnementales et échange de connaissances. Il rassemble plus de 120 personnes et représente aujourd'hui un espace de dialogue collectif où tous les acteurs du bio peuvent partager leurs idées sur le développement du secteur dans une perspective d'entente mais en respectant les différences de chacun. Les échanges sont encouragés et renforcés par des groupes de travail productifs et des activités complémentaires (séminaires, débats, réunions, etc.).

Les principales publications du réseau sont disponibles gratuitement sur le site web[20]. Y sont publiées 30 fiches techniques sur l'innovation et l'agriculture biologique et 10 autres consacrés à des thèmes économiques dans divers domaines de production. Ces fiches sont destinées aux agriculteurs, conseillers, formateurs et transformateurs et abordent différents types de cultures, d'élevages, de légumes, etc. DévAB a également publié un ouvrage complet intitulé« Agriculture biologique et environnement, des enjeux convergents» (Fleury, 2011), qui a été réalisé moyennant une approche participative de la recherche. Cette recherche a débuté par un effort collectif visant à identifier certains problèmes et s'est poursuivi par des tentatives de les résoudre en faisant appel à différents acteurs et différentes ressources, et parmi elles les connaissances scientifiques, techniques et empiriques disponibles ainsi que le savoir-faire local.

DévAB est un réseau neutre et ouvert qui cherche à stimuler le développement de l'agriculture et de l'alimentation biologiques au moyen de séminaires annuels impliquant de nombreux partenaires et abordant des thématiques variées. Fonctionnel et attrayant, il autorise la réalisation de travaux prospectifs et exploratoires tels que l'établissement de feuilles de route pour les agriculteurs désirant s'orienter vers le bio. Grâce à ses produits et ses projets, un processus dynamique est maintenant en place bien que l'avenir à moyen terme reste incertain.

[20] www.devab.org

L'une des grandes forces du DévAB réside dans la manière dont il répartit les responsabilités entre partenaires. Il est devenu un réseau d'experts qui échangent leurs idées et réalisent d'excellentes publications tandis que son site web, ses séminaires annuels et ses groupes de travail structurent les échanges d'informations. Bien qu'il faille encore dépenser beaucoup d'énergie pour faire progresser le réseau vers ses objectifs, l'utilité de son travail jouit déjà de la reconnaissance des autorités chargées de l'évaluer et ses contributions bénéficient à tous les agriculteurs biologiques, qu'ils soient nouvellement installés ou bien établis.

Avec l'harmonisation des réglementations en Europe, l'agriculture biologique prend une tournure de plus en plus transfrontalière. Bien qu'il existe sans le moindre doute d'autres modèles d'organisation que celui adopté par le réseau, on peut sans risque présumer que ceux-ci partageront avec lui bon nombre de préoccupations. Nous avons aujourd'hui l'occasion d'élargir le champ de nos travaux et de soumettre nos points de vue aux épreuves de la comparaison et de la discussion.

À l'avenir, notre travail portera sur d'autres questions. À quelle échelle est-il préférable d'aborder le développement de l'agriculture et de l'alimentation biologiques (nationale, régionale…)? Quel type de collaboration doit-on mettre en place (quelle doit être l'importance relative de la recherche, des services de vulgarisation et de la formation et quelles doivent être leurs contributions au champ d'action du réseau)? Certaines formes de connaissances devraient-elles se voir accorder la priorité?

Le DévAB sera restructuré l'an prochain afin de prendre en compte les réponses à ces questions. Le secteur de la transformation des produits alimentaires se verra accorder une plus grande importance et il est possible qu'un recentrage soit nécessaire pour atteindre le niveau européen et saisir les opportunités qu'offre le PEI-AGRI. Une chose est sûre: tous les pays désireux de se joindre à l'initiative sont les bienvenus!

5.5

PLANS POUR LE PEI-AGRI EN BASSE-SAXE (ALLEMAGNE): LE CENTRE DE COMPÉTENCES EN AGRICULTURE BIOLOGIQUE EN TANT QUE GROUPE OPÉRATIONNEL

CAROLIN GRIESHOP
Directrice du Centre de compétences en agriculture biologique de Basse-Saxe (KÖN)

c.grieshop@oeko-komp.de
www.oeko-komp.de

Le PEI-AGRI représente une nouvelle approche de l'innovation et promet de jeter des ponts entre la recherche et la pratique. L'un de ses éléments clés réside dans les groupes opérationnels, qui ont pour objectif de réunir agriculteurs, conseillers, chercheurs, entreprises et autres acteurs. Toutefois, chaque pays et même, en Allemagne, chaque État fédéré, possède sa propre définition des groupes opérationnels.

C'est ainsi que le Ministère de l'agriculture de la Basse-Saxe a choisi d'interpréter le concept différemment des autres Länder et prévoit, dans la mesure du possible d'utiliser les réseaux existants. Le Centre de compétences en agriculture biologique de Basse-Saxe (KÖN), qui relie déjà entre eux les différents acteurs du secteur sur le territoire, va donc devenir un groupe opérationnel.

Fondé en 2002, le KÖN était à l'origine un cluster rassemblant divers services de conseil en agriculture biologique. Il comptait parmi ses membres l'Ökoring Niedersachsen et la Landesvereinigung Ökologischer Landbau Niedersachsen e.V. (LÖN), une organisation faîtière réunissant plusieurs associations d'agriculture biologique actives en Basse-Saxe (Bioland, Demeter, Naturland et Öko-Obstbau Norddeutschland). Il travaille en étroite collaboration avec les agriculteurs, les transformateurs, les détaillants et d'autres acteurs.

L'objectif du KÖN est de développer la filière biologique. Il associe compétences et savoir-faire dans le secteur du bio, développe les connaissances relatives à l'agriculture, à la transformation et au commerce de détail biologiques et œuvre à la diffusion de ces connaissances. Il contribue à partager des solutions pratiques qui viennent en aide aux divers intervenants et maintient des contacts étroits avec les pouvoirs publics de Basse-Saxe. Il réalise également pour le compte de l'État fédéré une série de projets visant à développer l'agriculture, la transformation et le commerce de détail biologiques et à renforcer la filière du bio.

Le KÖN est engagé dans plusieurs réseaux nationaux et dispose d'excellents contacts avec les associations d'agriculteurs. Il pratique le transfert de connaissances dans différents domaines. Les conseillers agricoles et en transformation qu'il emploie ont la possibilité d'approfondir leurs connaissances du domaine lorsqu'ils conduisent des recherches qui serviront de base aux recommandations formulées pour les décideurs politiques et d'autres acteurs, ainsi que lorsqu'ils effectuent des études de marché et des essais pratiques. Ils traduisent ensuite ces connaissances en services de consultance pratiques au profit des agriculteurs.

De par la collaboration étroite qui unit les différents intervenants, le KÖN est en mesure de fonctionner plus efficacement que les institutions ne le pourraient si elles travaillaient seules. Il permet de combiner les ressources, et notamment l'expertise des consultants, de manière à pouvoir proposer des services de meilleure qualité pour les agriculteurs, les transformateurs et les détaillants. Les clients bénéficient des échange de connaissances et savent que le KÖN est« guichet unique» auquel ils peuvent faire appel quelles que soient leurs questions; ils savent que celles-ci seront toujours traitées par un consultant compétent.

De par son mode de fonctionnement, le KÖN remplit déjà toutes les conditions nécessaires pour devenir un groupe opérationnel. Comme indiqué précédemment, le transfert de connaissances fait déjà partie intégrante de son travail. En tant que groupe opérationnel, le KÖN souhaiterait lancer une série de projets visant à mettre au point des produits ayant des applications dans les filières locales; ceux-ci se baseraient fortement sur les apports de la recherche. La première étape consisterait à organiser des tables rondes qui réuniraient des experts chargés d'évaluer quels sont les projets à développer en priorité pour faire progresser l'agriculture biologique en Basse-Saxe.

5.6

PROPOSITION DE GROUPE OPÉRATIONNEL SUR L'AGRICULTURE BIOLOGIQUE EN ESTONIE

ANNE LUIK
Centre de recherche en agriculture biologique
Université estonienne des sciences du vivant (EMÜ)

anne.luik@emu.ee

En Estonie, le Ministère de l'agriculture a lancé un appel à propositions de groupes opérationnels. Parmi les propositions reçues, l'une a été formulée par la Plateforme estonienne d'agriculture biologique, qui se compose d'organisations d'agriculteurs et de transformateurs biologiques, du Centre de recherche en agriculture biologique de l'Université estonienne des sciences du vivant (EMÜ) et de l'Estonian Organic Farming Foundation. Ce groupe a pour objectif d'augmenter la productivité et l'efficacité des productions végétales en accroissant la fertilité des sols par le développement et la mise en œuvre de technologies novatrices.

L'agriculture biologique progresse assez rapidement en Estonie et représente aujourd'hui 15,3 % de la surface agricole totale. Malheureusement, ses rendements demeurent nettement inférieurs à ceux de l'agriculture conventionnelle. Cette situation pourrait être améliorée par l'adoption d'une rotation adaptée des cultures incluant notamment le recours aux cultures dérobées en hiver. En Estonie, les conditions agroclimatiques sont extrêmement variables: les types de sols, les niveaux de précipitations et les températures diffèrent considérablement suivant les régions. Pour concevoir des plans de rotation efficaces et équilibrés, il est donc essentiel de trouver des cultures et des variétés parfaitement adaptées aux conditions locales. L'emploi des cultures dérobées (des engrais verts) en hiver diminue le lessivage des sols et accroît leur teneur en éléments nutritifs, mais le manque de connaissances et d'expérience concernant les cultures et les mélanges adaptés aux conditions locales se fait encore sévèrement ressentir. Le labourage minimum est une autre technique utile pour améliorer la qualité des sols, mais elle est peu connue des agriculteurs. Les deux tiers des exploitations estoniennes sont de type mixte (culture/élevage); les autres sont des exploitations de culture pures qui auraient tout intérêt à collaborer avec les fermes d'élevage pour mieux profiter du cycle des nutriments. Il est par ailleurs nécessaire d'intégrer les cultures protéagineuses aux rotations pour réduire la dépendance du pays vis-à-vis des importations en la matière.

Plan d'action préliminaire du groupe opérationnel

- Analyse de l'équilibre nutritionnel des rotations de culture et des rations alimentaires du bétail; analyse visant à faire interagir les exploitations de culture pures avec les exploitations mixtes.
- Expérimentations de terrain (en instituts et sur exploitations) visant à identifier les cultures, variétés et engrais verts adaptés aux rotations, avec analyses de sols et évaluation des indicateurs de biodiversité.
- Essais expérimentaux des techniques de labourage minimum.
- Diffusion des connaissances et des expériences novatrices au moyen de journées de visite, de séminaires et de conférences ainsi que via la presse et internet.
- Participation aux réseaux internationaux d'échanges de connaissances et d'expériences, en particulier avec le groupe de réflexion sur l'agriculture biologique.

5.7

CRISOPERLA: UN RESEAU POUR LE PARTAGE DE CONNAISSANCE ET L'INNOVATION EN FAVEUR D'UNE AGRICULTURE DURABLE EN TOSCANE (ITALIE)

ANGELA ULIVI
Crisoperla … liberi da parassiti - Associazione biologica per l'Economia Solidale

crisoperla@gmail.com
www.crisoperla.it

La *Crisoperla* (chrysope) est un petit insecte et un grand allié du producteur biologique dans le contrôle des parasites nuisibles pour ses récoltes. L'organisation italienne Crisoperla lui a emprunté son nom car, à son échelle, elle se considère comme un allié d'un coté de l'environnement et de la santé contre tout type d'agriculture qui pollue et tue et, de l'autre coté, des personnes contre l'injustice d'une économie globale qui exploite et appauvrie. Crisoperla a été désignée comme exemple de "reseau pour le partage de connaissance et l'innovation en faveur d' une agriculture durable" dans le projet triennal de recherche européen SOLINSA (2011-2013). L'objectif du projet était d'identifier des approches efficaces et efficientes pour aider et accompagner les réseaux innovants soutenant l'agriculture durable et le développement rural (learning and innovation networks for sustainable agriculture - LINSA)

L'association est née de *Fare Sistema* ("Faire système"), un projet élaboré fin 2007 par deux techniciens agronomes, avec pour objectif de contribuer au développement de l'agriculture biologique dans la Province de Massa-Carrara, en Toscane. Les objectifs spécifiques de "Faire Système" étaient: 1) favoriser un processus de collaboration et coopération entre bio-agriculteurs, 2) créer entre eux un groupe d'acquisition des matières premières, 3) favoriser la rencontre entre la demande (en particulier des GAS - Groupe d'Achat Solidaire) et l'offre des produits agroalimentaires locaux, certifiés biologiques.

Dans un premier temps, en tant que techniciens, ils ont travaillé afin de mettre en relation les agriculteurs biologiques sur le territoire, transformant la distance géographique en proximité relationnelle. Au travers d' "interventions de communication participative" s'est développé un dialogue sur les problématiques de chacun des producteurs et un processus de collaboration et de coopération a ainsi été lancé, mettant en œuvre une forme d' "assistance" non pas purement technique et individuelle, mais vouée à développer les capacités de réflexion, d'interrelation et d'apprentissage collectifs.

En l'espace d'un an les objectifs du projet ont été atteints: un groupe de producteurs biologiques a été constitué, il achète en commun les matières premières et est coordonné en réseau avec les GAS de la province et avec les marchés locaux. A partir de là, la volonté des producteurs a été de convertir l'expérience de *Fare Sistema* en une forme d'organisation ouverte et ramifiée, plus adaptée à mettre en œuvre le changement et l'innovation auquel ils aspiraient.

En avril 2009 nait l'association Crisoperla. Elle a pour but de promouvoir la culture du biologique, le développement durable et l'économie solidaire. L'année suivante, les relations de Crisoperla se sont étendues à certains GAS de Ligurie. La dynamique s'inscrit dans un contexte transfrontalier entre Ligurie et Toscane, caractérisé par une effervescence (groupe de défense de l'environnement, comités civiques, associations…) créant des relations spontanées qui se superposent à celles stratégiques décrites plus haut.

Aujourd'hui Crisoperla conduit différents projets. Tous impliquent différents types d'acteurs à différents niveaux (politique, économique, de réseau et culturel). Cette caractéristique s'amplifie avec le temps. Un exemple est le projet voué à amplifier et consolider la présence du biologique dans les marchés locaux. L'intention n'est pas de privilégier le marché local comme instrument unique de construction de réseaux et comme modèle d'organisation commerciale: Crisoperla est convaincue de l'utilité d'intégrer les différentes formes de relation et de commercialisation (achat à la ferme, point de vente, GAS,…), aussi bien pour répondre à la diversité des besoins des producteurs que pour favoriser la consommation et la culture du biologique. Crisoperla souhaite également cueillir la récente disponibilité de certaines communes de donner plus de visibilité aux productions biologiques au sein des petits marchés des producteurs locaux, déjà en vogue depuis quelques années. Il s'agit ici de travailler parallèlement dans plusieurs lieux et sur plusieurs fronts, afin de déclencher des dynamiques de "contamination positives", parmi et avec:

- **les représentants politiques municipaux**, pour définir des règlements d'exécution des marchés; collaborer pour la communication en faveur du biologique.
- **les producteurs biologiques**, pour favoriser une offre plus régulière et diffuser des différentes typologies de produits; favoriser la participation d'autres producteurs; aller vers une programmation des productions davantage liée a la demande.
- **les consommateurs**, afin d'élargir la demande de produits biologiques; participer au travail de médiation institutionnelle, culturelle, économique.

Un autre objectif de Crisoperla est de promouvoir l'autoreprésentation des agriculteurs biologiques aux tables institutionnelles provinciales et régionales, du fait de la mauvaise voire inexistante assistance des institutions et/ou organisations locales professionnelles pour l'agriculture biologique. Crisoperla se met en lien avec les associations biologiques régionales et nationales et les soutient dans différentes actions de promotion du biologique.

L'efficacité de l'action de Crisoperla est due à son hétérogénéité, aussi bien pour les acteurs impliqués, que pour les territoires: elle s'étend en effet sur la Ligurie et la Toscane. La structure, non hiérarchisée, est caractéristique et innovante car elle rend Crisoperla un lieu de confrontation et d'échange d'idées et d'informations, où chacun contribue aux objectifs communs. La division des rôles et des compétences ne signifie pas imperméabilité: certains producteurs sont actifs dans les initiatives politiques et culturelles, de la même façon que se sont étendus à un groupe plus vaste les rôles de médiation, écoute, coordination,… initialement joués par les seuls techniciens agronomes.

Fare Sistema, le projet d'où est née Crisoperla, avait été cofinancé par ARSIA Toscane (Agence Régionale Développement et Innovation en Agriculture) et par la Province de Massa-Carrara. Depuis sa création, Crisoperla a mené toutes ses activités sur la base de ses propres forces (adhésions, volontariat et contributions financières des membres). La seule contribution reçue est celle pour sa participation au projet SOLINSA (2500 euros).

5.8

PERSPECTIVE POLONAISE SUR LE PEI-AGRI

MONIKA STYCZEK
Présidente de la Fondation Mała Wielka Zmiana

m.styczek@gmail.com

Le succès du PEI-AGRI dépend de la diversité de l'agriculture pratiquée dans les différents pays de l'Union européenne. Le secteur agricole polonais possède de nombreux atouts, mais également de nombreuses faiblesses. Les outils proposés par la Commission européenne dans le cadre du PEI-AGRI, comme les groupes opérationnels et les réseaux, offriront des possibilités d'accroissement de la productivité et de renforcement des exportations de produits et services nationaux. L'agriculture polonaise jouit de vastes ressources de production: le pays compte environ 15,5 millions d'hectares de terres arables et une grande partie de la population vit encore en zone rurale (39,2% en 2012). Malheureusement, le secteur souffre d'une très mauvaise réputation en tant qu'employeur; la faible confiance du public et la bureaucratie écrasante se conjuguent ici pour mettre un frein considérable à son développement. On constate toutefois une évolution plus favorable au travers de la prise de conscience de certains pans de la société. Les consommateurs polonais deviennent plus exigeants, ce qui a une incidence directe sur la qualité et la diversité des produits et services disponibles sur le marché. On a ainsi récemment observé une croissance significative du nombre de partenariats entre le monde de la recherche et les entreprises. Les collaborations de ce type sont essentielles pour stimuler l'innovation dans le secteur agricole et les outils du PEI-AGRI sont susceptibles de renforcer cette tendance.

Les aides financières proposées dans le cadre du PEI-AGRI visent l'ensemble du secteur agricole, sans distinction entre les secteurs conventionnels et biologiques; cela signifie que le secteur bio polonais fait face à une vive concurrence et, par conséquent, le choix des moyens adoptés pour l'informer du soutien dont il peut bénéficier sera d'une importance considérable, de même que celui des méthodes utilisées pour distribuer les paiements. Les petits exploitants se trouvent ici dans une position difficile; pour assurer la bonne circulation des informations, une institution agissant en qualité de courtier en innovation sera mise en place. En Pologne, elle sera créée par le Centre consultatif national de Brwinów, qui organisera des campagnes et des réunions entre les chercheurs, les entreprises et les communautés agricoles dans le but de jeter des ponts entre la science et la pratique. On ne peut qu'espérer que continuera à croître la volonté des scientifiques polonais de trouver des solutions pratiques pour le secteur bio; sans leur expertise, il est à craindre que bien des éléments essentiels ne soient purement et simplement ignorés.

Le PEI-AGRI soutiendra les projets qui favorisent les transferts de connaissances et l'innovation dans le secteur agricole et forestier ainsi que dans les zones rurales. Ces projets se focaliseront sur la coopération et le développement des connaissances dans les zones rurales et viseront à renforcer les liens entre l'agriculture, la production alimentaire et la sylviculture. Ils soutiendront également la recherche et l'innovation, notamment au moyen de mesures destinées à améliorer la gestion et les performances environnementales. Ces questions sont extrêmement importantes pour le secteur polonais du bio: le manque de personnel correctement formé se ressent en effet encore cruellement, tant dans les cercles académiques qu'au sein du secteur proprement dit (agriculteurs, transformateurs, vendeurs, etc.). Le secteur de l'agriculture biologique polonaise n'a toujours pas accès à nombre de technologies novatrices qui existent pourtant déjà, une situation que l'on doit probablement aux faibles capacités financières du pays ainsi qu'à la persistance d'une série d'obstacles à la sensibilisation du public.

Tous les outils disponibles au cours de la prochaine période de financement de la PAC ont un potentiel considérable en matière d'augmentation de la productivité du secteur polonais du bio dans son ensemble. La nourriture polonaise est appréciée dans le monde entier et la demande d'aliments bio existe. Selon l'agence polonaise d'inspection de la qualité agroalimentaire, le territoire comptait fin 2012 un total de 26 500 producteurs biologiques et ses 25 900 exploitations bio occupaient une surface de plus de 650 000 ha. Cela représente une croissance de 10 % par rapport à 2011.

Associée à une bonne gestion des aides financières, la promotion des outils disponibles dans le cadre du PEI-AGRI permettra de renforcer le secteur du bio en Pologne comme elle le fera dans les autres pays d'Europe. Il sera important de consacrer une partie du financement à des mesures visant à garantir la persistance des nouvelles idées et des nouveaux partenariats au-delà de la période de soutien, et ce, dans le respect des idéaux de développement durable et de protection des terres et des agriculteurs qui sont essentiels pour nos vies à tous. Chaque projet, groupe opérationnel ou réseau devra fournir des réponses qui profitent aux agriculteurs, des solutions concrètes qui les aident à trouver des débouchés pour leurs produits, à renforcer le lien entre leurs produits et les consommateurs et à accroître la qualité de leurs terres; en bref, à continuer à leur donner l'envie de cultiver leurs terres.

5.9

RÉSEAU ERIAFF – RÉGIONS D'EUROPE POUR L'INNOVATION DANS L'AGRICULTURE, L'ALIMENTATION ET LES FORÊTS

CARLO CHIOSTRI
Chef du département Forêts, Promotion de l'innovation et Interventions communautaires en faveur de l'agroenvironnement du gouvernement régional de Toscane

carlo.chiostri@regione.toscana.it

ALESSANDRA GEMMITI
Département Forêts, Promotion de l'innovation et Interventions communautaires en faveur de l'agroenvironnement du gouvernement régional de Toscane

alessandra.gemmiti@regione.toscana.it

La création du réseau ERIAFF a été initiée le 20 septembre 2012 à Florence, en Italie, par Gianni Salvadori, ministre toscan de l'agriculture. Dans l'esprit du PEI-AGRI, ce réseau doit promouvoir les discussions relatives à la recherche et à l'innovation rurales et agricoles et stimuler la coopération entre régions d'Europe dans ce domaine. Le réseau ERIAFF est une plateforme de collaboration destinée à tous les pouvoirs publics régionaux européens. Les contributions sont volontaires; il ne bénéficie d'aucun engagement financier statutaire. À ce jour, 28 régions ont annoncé leur participation et 15 se sont engagées en qualité d'observateurs.

La collaboration entre les partenaires du réseau ERIAFF est inscrite dans une déclaration commune qui souligne l'importance de l'innovation en tant que priorité transversale de toutes leurs politiques agricoles. Les régions ont un rôle stratégique à jouer dans l'adoption des innovations au sein des territoires de l'Union européenne. La déclaration commune souligne à quel point il est important de prendre le terme innovation au sens large, de manière à inclure aussi bien les approches technologiques que non technologiques (organisationnelles, sociales, etc.). Elle appelle également à ce que les règles administratives et financières applicables aux Fonds structurels et au Fond de cohésion demeurent simples et claires afin de maximiser les dépenses affectées à la recherche et à l'innovation.

Les régions de l'ERIAFF s'engagent à coopérer. Cela passe par l'adoption de priorités communes en matière d'innovation, le tissage de liens entre leurs groupes opérationnels respectifs, l'octroi de soutien aux acteurs régionaux désirant solliciter un financement au niveau européen, national ou régional et l'organisation de séminaires et d'ateliers destinés à renforcer la collaboration.

Un certain nombre de domaines macroscopiques liés à l'innovation stratégique ont déjà été sélectionnés comme points de départ à la collaboration:

- Renforcement du rôle des agriculteurs dans la filière de production agroalimentaire.
- Amélioration des transferts technologiques entre les laboratoires et les exploitations agricoles.
- Favorisation du développement économique des zones rurales par une meilleure intégration aux politiques d'aménagement du territoire national et urbain.
- Promotion des techniques et technologies novatrices liées aux mesures d'atténuation et d'adaptation aux changements climatiques (utilisation efficace de l'énergie, de l'eau et des ressources génétiques; mise au point de méthodes innovantes de lutte contre les nouveaux nuisibles et les nouvelles maladies).
- Amélioration de la viabilité environnementale et sociale des pratiques de gestion agricoles et forestières.
- Amélioration de la qualité (profil nutritionnel) des aliments et de la sécurité alimentaire.

Le réseau ERIAFF pourra jouer un rôle important lors de la prochaine période de programmation de l'UE (2014-2020) en augmentant le taux d'adoption d'innovations sur le continent et en démontrant la valeur ajoutée des politiques et actions régionales pour l'Europe dans son ensemble.

6 POTENTIEL D'INNOVATION DE L'AGRICULTURE ET DE L'ALIMENTATION BIOLOGIQUES ET AGROÉCOLOGIQUES

BRAM MOESKOPS
Coordinateur scientifique
TP Organics

Bram.Moeskops@tporganics.eu

L'agroécologie, qui comprend l'agriculture biologique, est une approche exhaustive et durable de la production agricole. Une agriculture durable est essentielle à la préservation de l'environnement et de la biodiversité en Europe, à la santé et au bien-être de la population européenne ainsi qu' à l'intégrité des communautés rurales du continent.

L'agroécologie et l'agriculture biologique privilégient une approche «en circuit fermé»: elles emploient des cultures et des élevages multiples et variés et ont recours à des processus biologiques d'accroissement de la fertilité des sols et de contrôle des nuisibles et des maladies. En dépit des contraintes imposées par ces principes, le secteur a engendré une vaste gamme d'innovations et développé de nouvelles idées qui ont été mises en pratique dans d'innombrables exploitations agricoles et entreprises d'Europe; bon nombre d'exploitations et d'entreprises agroalimentaires bio se sont transformées en laboratoires vivants et créatifs à l'origine d'innovations intelligentes et écologiques. Le secteur du bio a d'ores et déjà généré une multitude de nouvelle pratiques d'agriculture durable qui s'appliquent aussi bien aux exploitations biologiques que conventionnelles, et il n'est pas prêt de s'arrêter en si bon chemin.

À titre d'exemple, les intrants utilisables par les systèmes biologiques sont très limités en variété et en quantité par rapport aux systèmes alimentaires conventionnels: moins de dix pour cent des types de pesticides autorisés dans l'agriculture traditionnelle et intégrée le sont en agriculture biologique (les produits employés sont d'origine naturelle, comme le margousier ou le quassia). Cela a forcé la science du bio à compiler une base de connaissances particulièrement riche sur les méthodes de contrôle naturelles des nuisibles, et celle-ci peut servir à n'importe quel agriculteur.

Pour reprendre les termes employés dans le rapport global de l'International Assessment of Agricultural Knowledge, Science and Technology for Development (IAASTD):
L'agriculture biologique, avec ses règles strictes sur l'emploi des apports extérieurs, doit se montrer encore plus innovante pour résoudre ses problèmes de production et ouvre parfois de nouvelles voies.[21]

Le secteur du bio a, qui plus est, maintenu ses capacités de recherche dans des domaines qui, ces vingt dernières années, étaient considérés comme peu prioritaires par le reste de la communauté scientifique agricole mais auquel on accorde aujourd'hui un intérêt stratégique plus important, notamment l'augmentation de la productivité par l'usage efficace des ressources naturelles, les techniques améliorées de recyclage des éléments nutritifs ou encore les méthodes agroécologiques de soutien à la santé des sols, des cultures et du bétail. Les pratiques mises au point par les agriculteurs et les scientifiques du bio vont se révéler de plus en plus pertinentes au fur et à mesure que la montée des prix et les restrictions liées à l'emploi des agents chimiques vont pousser les agriculteurs conventionnels à chercher des moyens de réduire leur consommation d'intrants.

Ce constat ne se limite pas aux techniques de l'agriculture biologique: les innovations engendrées par le secteur de la transformation biologique acquièrent une importance croissance pour l'industrie agroalimentaire dans son ensemble, les consommateurs exigeant de plus en plus des aliments les moins transformés possible. L'interdiction de certaines techniques et de certains additifs dans la transformation des produits alimentaires bio a poussé les acteurs du secteur à innover.

Les innovations générées par le secteur du bio ne concernent par ailleurs pas que les méthodes de production et de transformation: la tendance concerne aussi le marketing. Dans plusieurs régions d'Europe, les producteurs et les consommateurs se sont engagés dans des initiatives visant à raccourcir les chaînes d'approvisionnement, qui permettent aux premiers d'être mieux rémunérés pour la valeur qu'ils ajoutent à leurs produits et à l'environnement en général, tandis que les seconds jouissent d'un produit de haute qualité à un prix correct.

Enfin, les valeurs véhiculées par le bio ont un rôle important à jouer dans certains domaines de la recherche socio-économique, tels que le rôle de l'agriculture (biologique) dans l'autonomisation des zones rurales ou la promotion de régimes alimentaires sains et viables.

En résumé, l'innovation dans le secteur du bio a des retombées extrêmement variées, par exemple sur la culture et l'élevage, sur les technologies de transformation, sur la gestion de la qualité, sur le marketing ou encore sur la diversification des exploitations (tourisme, fermes thérapeutiques, énergies renouvelables etc.) et peut engendrer des découvertes scientifiques qui influent sur le bien-être des consommateurs. Le secteur de l'agriculture biologique doit par conséquent se préparer à utiliser ces innovations pour contribuer au PEI-AGRI et faire de celui-ci l'outil qui nous permettra de relever les défis que nous réserve l'avenir en matière de sécurité alimentaire et d'environnement.

[21] IAASTD (2009). Agriculture at a Crossroads: Global Report (p. 384).

RÉFÉRENCES

SOURCES OFFICIELLES

- Site internet PEI-AGRI (en anglais):
  http://ec.europa.eu/agriculture/eip/index_en.htm
- Communication de la Commission sur le PEI-AGRI (Février 2012):
  http://ec.europa.eu/agriculture/eip/pdf/com2012-79_fr.pdf
- Plan stratégique de mise en œuvre du PEI-AGRI (Juillet 2013 - en anglais):
  http://ec.europa.eu/agriculture/eip/pdf/strategic-implementation-plan_en.pdf
- Règlement relatif au développement rural (Reg. No. 1305/2013)
  http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=OJ:L:2013:347:0487:0548:FR:PDF
- Projet de lignes directrices sur la mise en œuvre du PEI-AGRI dans les programmes de développement rural (Novembre 2013 - en anglais):
  http://ec.europa.eu/agriculture/eip/events/berlin-11-2013/eip-guidelines_en.pdf
- Projet de lignes directrices sur art. 35 (coopération) du règlement relatif au développement rural (Septembre 2013 - en anglais)
  http://ec.europa.eu/agriculture/eip/events/berlin-11-2013/art-36-guidance_en.pdf
- Programmes de travail 2014/2015 d'Horizon 2020 (en anglais):
  http://ec.europa.eu/programmes/horizon2020/
- Fiche d'informations Point de service PEI-AGRI (en anglais):
  http://ec.europa.eu/agriculture/eip/pdf/fact-sheet-service-point_en.pdf
- Fiche d'informations Services de support a l'innovation (en anglais):
  http://ec.europa.eu/agriculture/eip/pdf/fact-sheet-innovation-support-services_en.pdf
- Fiche d'informations Horizon 2020 (en anglais):
  http://ec.europa.eu/agriculture/eip/pdf/fact-sheet-horizon-2020_en.pdf
- Document de travail du groupe de réflexion sur l'agriculture biologique (en anglais):
  http://ec.europa.eu/agriculture/eip/focus-groups/organic-farming/201309_en.pdf
- Document de travail du groupe de réflexion sur les cultures protéagineuses (en anglais):
  http://ec.europa.eu/agriculture/eip/focus-groups/protein-crops/201307_en.pdf
- Document de travail du groupe sur la réduction de l'usage d'antibiotiques dans le secteur de l'élevage porcin (en anglais):
  http://ec.europa.eu/agriculture/eip/focus-groups/animal-husbandry/starting_paper_en.pdf
- Premier document de réflexion du groupe de travail CPRA-SCIA (en anglais):
  http://ec.europa.eu/research/agriculture/scar/pdf/akis_web.pdf

SOURCES D'IFOAM EU, TP ORGANICS, ARC 2020

- "Boîte à outils" PAC et mise en œuvre du développement rural (en anglais):
  http://www.arc2020.eu/front/wp-content/uploads/2013/09/ARC-Toolkit-21.pdf
- TP Organics (Plateforme technologique européenne pour l'agriculture et l'alimentation biologique et à bas niveaux d'intrants)
  http://www.tporganics.eu
- IFOAM EU (Fédération Internationale des Mouvements pour l'Agriculture biologique - groupe UE):
  http://www.ifoam-eu.org
- ARC 2020 (Agricultural and Rural Convention - Convention Agricole et Rurale):
  www.arc2020.eu

COPYRIGHT PHOTOGRAPHIES

Cover: ©BLE, Bonn/Foto: Thomas Stephan
©BLE, Bonn/Foto: Dominic Menzler
Donal Murphy-Bokern
Foreword: © European Union 2010
2.1: ©BLE, Bonn/Foto: Dominic Menzler
2.2: SOLINSA project
3.1: Donal Murphy-Bokern
3.2: EIP-AGRI Service Point
3.3: Danube Soya
3.4: ©BLE, Bonn/Foto: Dominic Menzler
5.1: Boerenbond & Landelijke Gilden
5.2 An Jamart
5.3: Réseau Agriculture Durable
5.4: ©RMT DévAB
5.5: Kompetenzzentrum Ökolandbau Niedersachsen GmbH
5.6: Research Centre for Organic Farming, Estonian University of Life Sciences
5.7: Brigida Stanziola
5.8: Monika Styczek
5.9: ©BLE, Bonn/Foto: Thomas Stephan

La campagne "Mind the CAP" est cofinancée par l'Union Européenne, Direction générale de l'agriculture et du développement rural. Le contenu de cette publication relève entièrement de la responsabilité de ses auteurs. La Commission n'est pas responsable de l'usage qui pourrait être fait des informations qui y sont contenues.